

VERDI

FICHES DE LOTS

PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE COMMUNE POUR TOUS LES LOTS

### SURFACES

Sur chaque fiche de lot, sont indiquées :

- ✓ **La superficie** de la parcelle
- ✓ **L'emprise au sol maximale** autorisée pour les constructions
- ✓ **La surface de planche maximale** autorisée pour les constructions.

L'emprise au sol maximale a été mesurée en tenant compte des marges de recul imposées à chaque parcelle. Ces marges de recul englobent les 10% d'espaces libres imposés pour chaque lot.

La surface de planche maximale a été calculée selon la formule suivante :

$$SDP = 1,5 \times \text{Emprise au sol max}$$

### IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

Se référer au Cahier de Recommandations et de Prescriptions Architecturales et Paysagères, en particulier :

- **Implantation du bâti** : Paragraphe 3.1.1, pages 14 à 16
- **Implantation des aires de stockage, de collecte des déchets et aires de stationnement** : Paragraphe 3.1.2, pages 17 à 21.

### EFFICACITE ENERGETIQUE ET PRODUCTION D'ENERGIE

Se référer au Cahier de Recommandations et de Prescriptions Architecturales et Paysagères, en particulier :

- **Autonomie énergétique des bâtiments** : Paragraphe 3.2.1, pages 22 à 25.

### ASPECTS ARCHITECTURAUX

Se référer au Cahier de Recommandations et de Prescriptions Architecturales et Paysagères, en particulier :

- **Volumétries** : Paragraphe 3.3.1, pages 28 à 31
- **Matériaux et colorimétrie** : Paragraphe 3.3.3, pages 34 à 36
- **Composition des façades** : Paragraphe 3.3.4, pages 36 à 39
- **Signalétique et enseignes** : Paragraphe 3.3.5, pages 39 à 41.

## CLOTURES ET PORTAILS

Se référer au Cahier de Recommandations et de Prescriptions Architecturales et Paysagères, en particulier : Paragraphe 4.1, pages 41 à 44.

## AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Se référer au Cahier de Recommandations et de Prescriptions Architecturales et Paysagères, en particulier :

- **Espaces libres et plantations** : Paragraphe 5.1, pages 47 à 53
- **Assainissement** : Paragraphe 5.2, pages 54 à 55
- **Essences végétales** : Paragraphe 5.3, pages 56 à 59

## RESEAUX

- **Gestion des Eaux Pluviales** :
  - ✓ Obligation de gérer 30% des eaux pluviales à la parcelle (pour un épisode pluvieux cinquantennal)
  - ✓ Les 70% restants seront repris sur le domaine public avec un point de rejet en surface imposé sur le plan.
- **Puissances électriques** :
  - ✓ Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.
  - ✓ Au-delà de cette puissance, la réalisation de travaux nécessaires en domaine public et privatif sera à la charge de l'acquéreur.

## MURETS TECHNIQUES

**Plusieurs types de murets** seront réalisés pour intégrer les coffrets techniques :

- ✓ Type 1 : Face AVANT coffret CIBE, coffret GAZ, face latérale boîte aux lettres
- ✓ Type 2 : Face AVANT armoire tarif jaune C400-P200, coffret GAZ, face latérale boîte aux lettres
- ✓ Type 3 : Face AVANT coffret CIBE + REMBT 300 ou 600 selon exploitant, coffret GAZ, face latérale boîte aux lettres
- ✓ Type 4 : Face AVANT armoire tarif jaune + REMBT 300 ou 600 selon exploitant, coffret GAZ, face latérale boîte aux lettres.

Sur chaque fiche de lot, le type de muret technique est indiqué.

## CONTRAINTES TECHNIQUES

- **Nivellement :**
  - ✓ La côte minimale pour les dalles, le stationnement et les voiries est de +0,50 m par rapport au terrain naturel.
  - ✓ Les altimétries projets indiquées en périphérie du lot sont à prendre en compte.
  - ✓ La provenance des remblais nécessaires devra être indiquée à la CCRA, afin de garantir la traçabilité de ces derniers.
- **Travaux à proximité de la nappe d'eau souterraine :**
  - ✓ Durant les travaux qui le nécessitent, un rabattement de nappe devra être effectué en suivant les prescriptions et recommandations du Dossier Loi sur l'Eau, avec notamment un débit de pompage à respecter.

## ENTRETIEN

L'entretien des bandes boisées plantées sur le domaine privatif de l'acquéreur sera à sa charge.  
Un plan d'entretien sera à transmettre à la CCRA.

## ANNEXE 1 : Tableau des surfaces

N° parcelle	Surface parcelle (m <sup>2</sup> )	Emprise au sol max (m <sup>2</sup> )	Surface de plancher max (m <sup>2</sup> )
1a	5 926	4 737	7 106
1b	7 080	6 081	9 122
2	2 090	1 414	2 121
3	1 857	1 244	1 866
4	1 965	1 375	2 063
5	1 925	1 341	2 012
6	2 211	1 510	2 265
7	2 142	1 450	2 175
8	2 630	1 952	2 928
9	2 522	1 871	2 807
10	2 518	1 868	2 802
11	2 668	1 893	2 840
12	3 275	2 347	3 521
13	5 023	3 981	5 972
14	5 015	3 974	5 961
15	5 924	4 658	6 987
16	2 577	1 817	2 726
17	2 734	2 057	3 086
18	2 884	2 188	3 282
19	2 868	2 173	3 260
20	2 951	2 247	3 371
21	8 250	6 994	10 491
22	4 373	3 134	4 701
23	4 247	3 148	4 722
24	3 952	2 923	4 385
25	5 431	4 333	6 500
26	4 817	3 736	5 604
27	8 482	7 114	10 671
28	4 379	3 362	5 043
29	4 485	3 490	5 235
30	18 919	15 800	23 700
31	21 468	18 227	27 341
32a	7 194	6 054	9 081
32b	7 061	5 825	8 738
32c	30 125	26 094	39 141
33	18 068	15 030	22 545

## ANNEXE 2 : Tableau des puissances électriques

LOT	SURFACE	PUISSANCE	OSTE EXISTAN	POSTE 01	POSTE 02	Type muret *
	<OU> A 5000	36KVA /250KVA		1000Kva	1000Kva	
P1A	>5000	250	250			T2
P1B	>5000	250		250		T2
P2	<5000	36		36		T3
P3	<5000	36		36		T3
P4	<5000	36		36		T1
P5	<5000	36		36		T1
P6	<5000	36		36		T1
P7	<5000	36		36		T1
P8	<5000	36		36		T1
P9	<5000	36		36		T1
P10	<5000	36		36		T1
P11	<5000	36		36		T1
P12	<5000	36		36		T1
P13	>5000	250		250		T2
P14	>5000	250			250	T2
P15	>5000	250			250	T4
P16	<5000	36		36		T1
P17	<5000	36		36		T1
P18	<5000	36		36		T1
P19	<5000	36		36		T1
P20	<5000	36		36		T1
P21	>5000	250			250	T2
P22	<5000	36			36	T1
P23	<5000	36			36	T1
P24	<5000	36			36	T1
P25	>5000	250			250	T2
P26	<5000	36			36	T1
P27	>5000	250			250	T2
P28	<5000	36		36		T1
P29	<5000	36		36		T1
P30	>5000	250			250	T2
P31	>5000	250			250	T2
P32A	>5000	250	250			T2
P32B	>5000	250		250		T2
P32C	>5000	250		250		T2
P33	>5000	250	250			T2

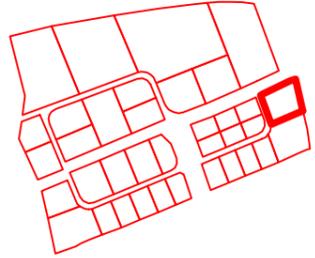
Muret 1 : Face AVANT coffret CIBE, coffret GAZ, face latérale boîte aux lettres.

Muret 2 : Face AVANT armoire tarif jaune C400-P200, coffret GAZ, face latérale boîte aux lettres.

Muret 3 : Face AVANT coffret CIBE + REMBT 300 ou 600 selon exploitant, coffret GAZ, face latérale boîte aux lettres.

Muret 4 : Face AVANT armoire tarif jaune + REMBT 300 ou 600 selon exploitant, coffret GAZ, face latérale boîte aux lettres.

# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 1a

Superficie : 5 926 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 4 737 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 7 106 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétriques projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

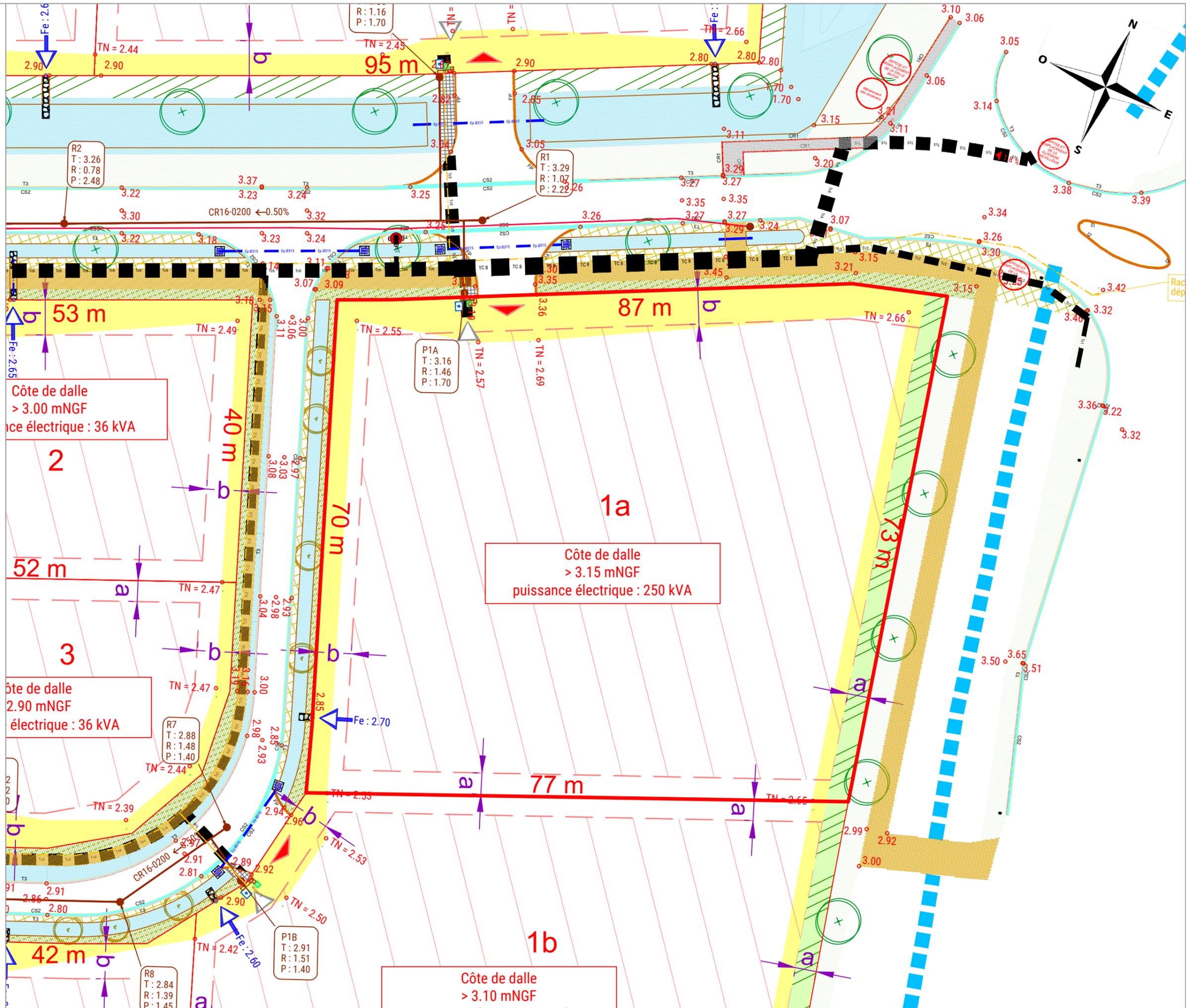
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 2**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

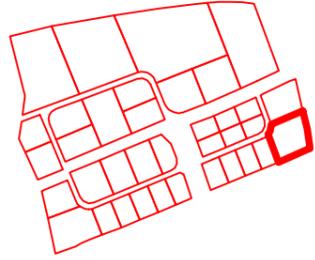
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 1b

Superficie : 7 080 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 6 081 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 9 122 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

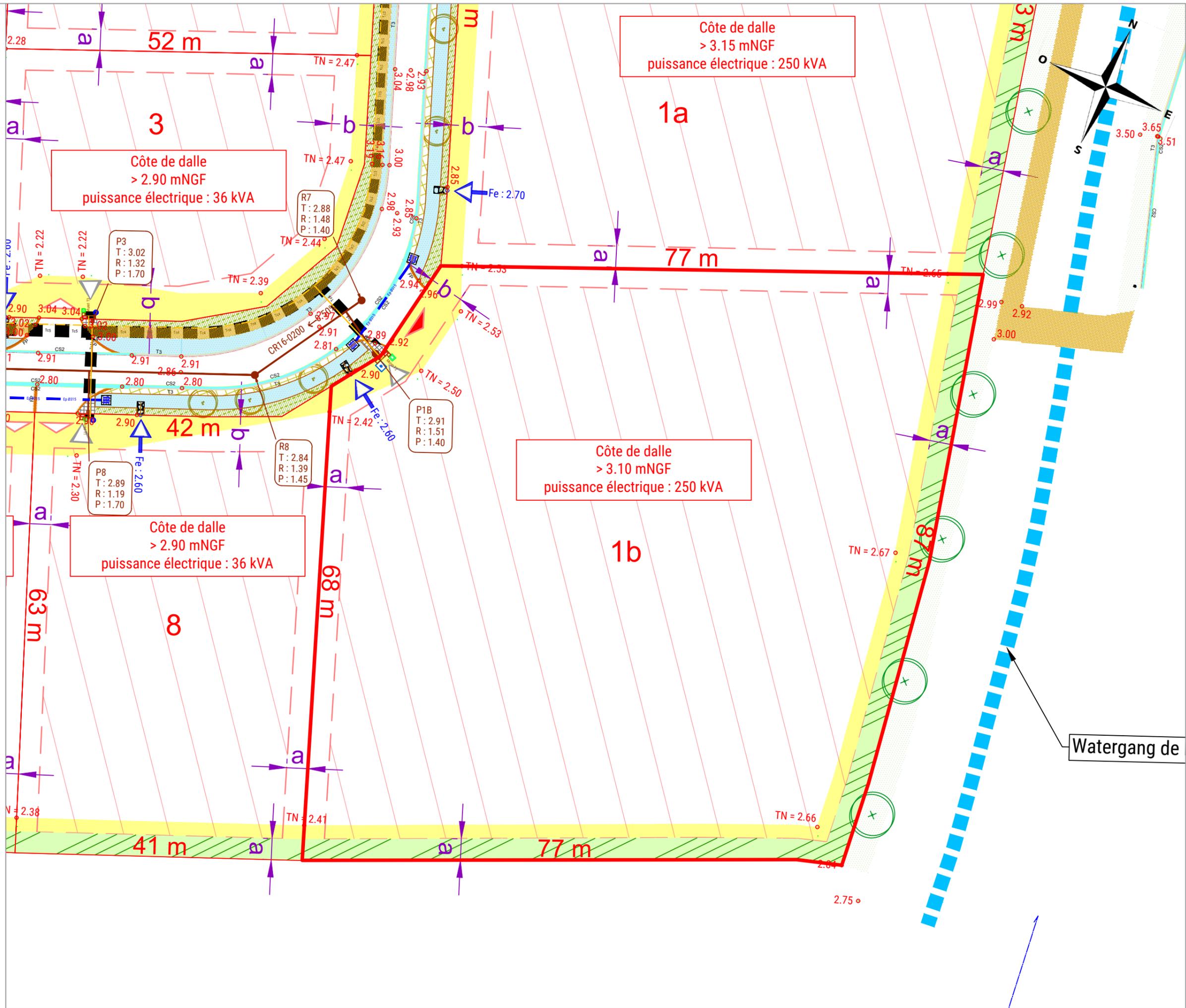
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 2**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

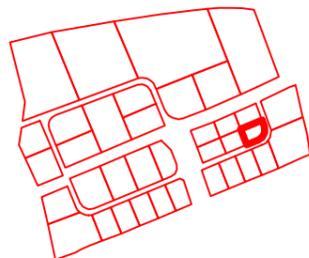
Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir





# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 3

Superficie : 1 857 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 1 244 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 1 866 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : 10 m

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

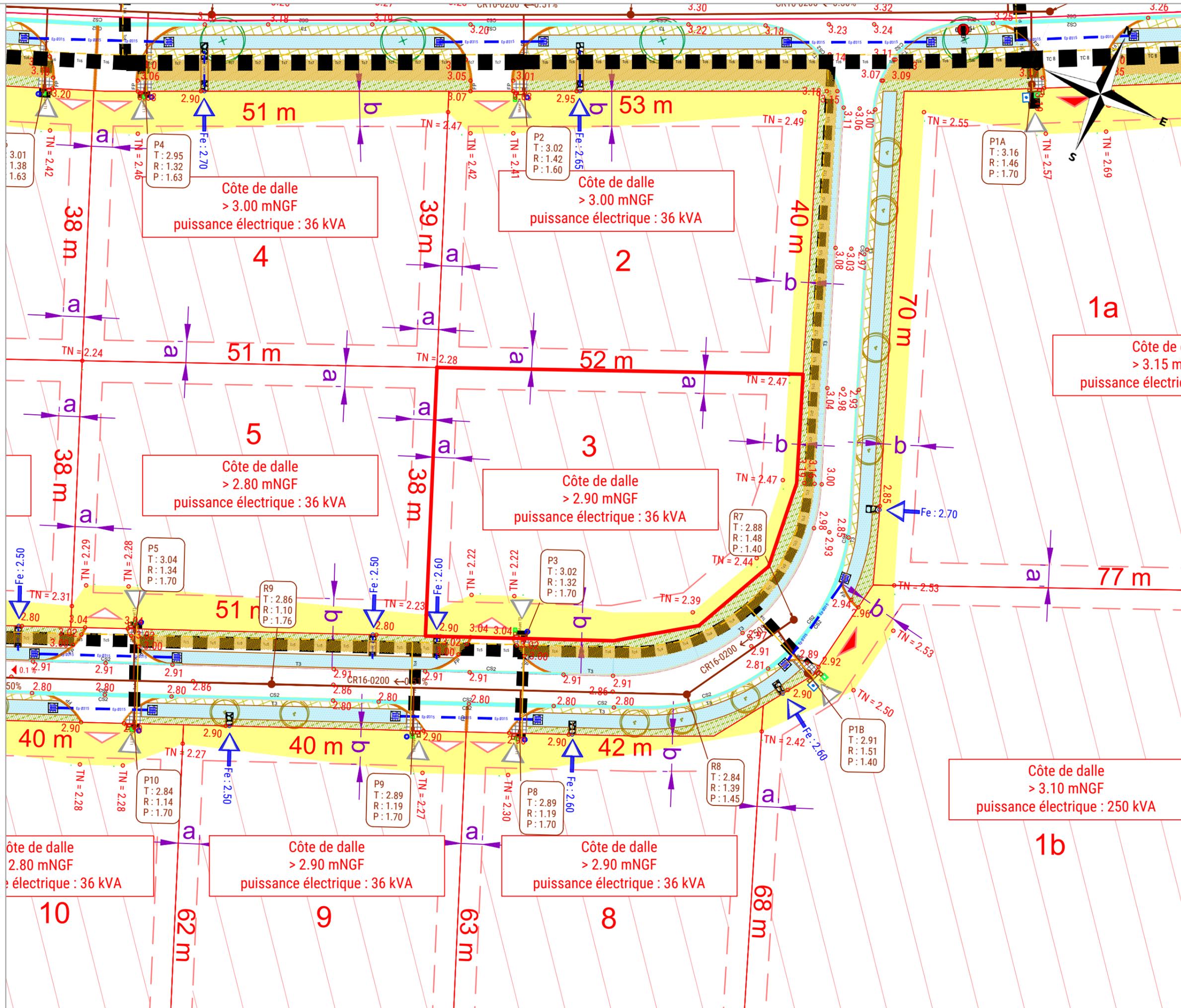
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 3**
- Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

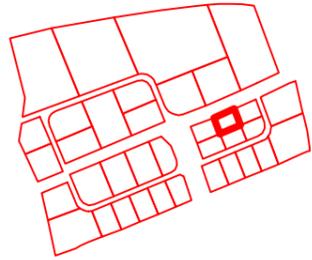
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 4

Superficie : 1 965 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 1 375 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 2 063 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur
- Emprise constructible  
Retrait minimum des constructions :  
a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : 10 m

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

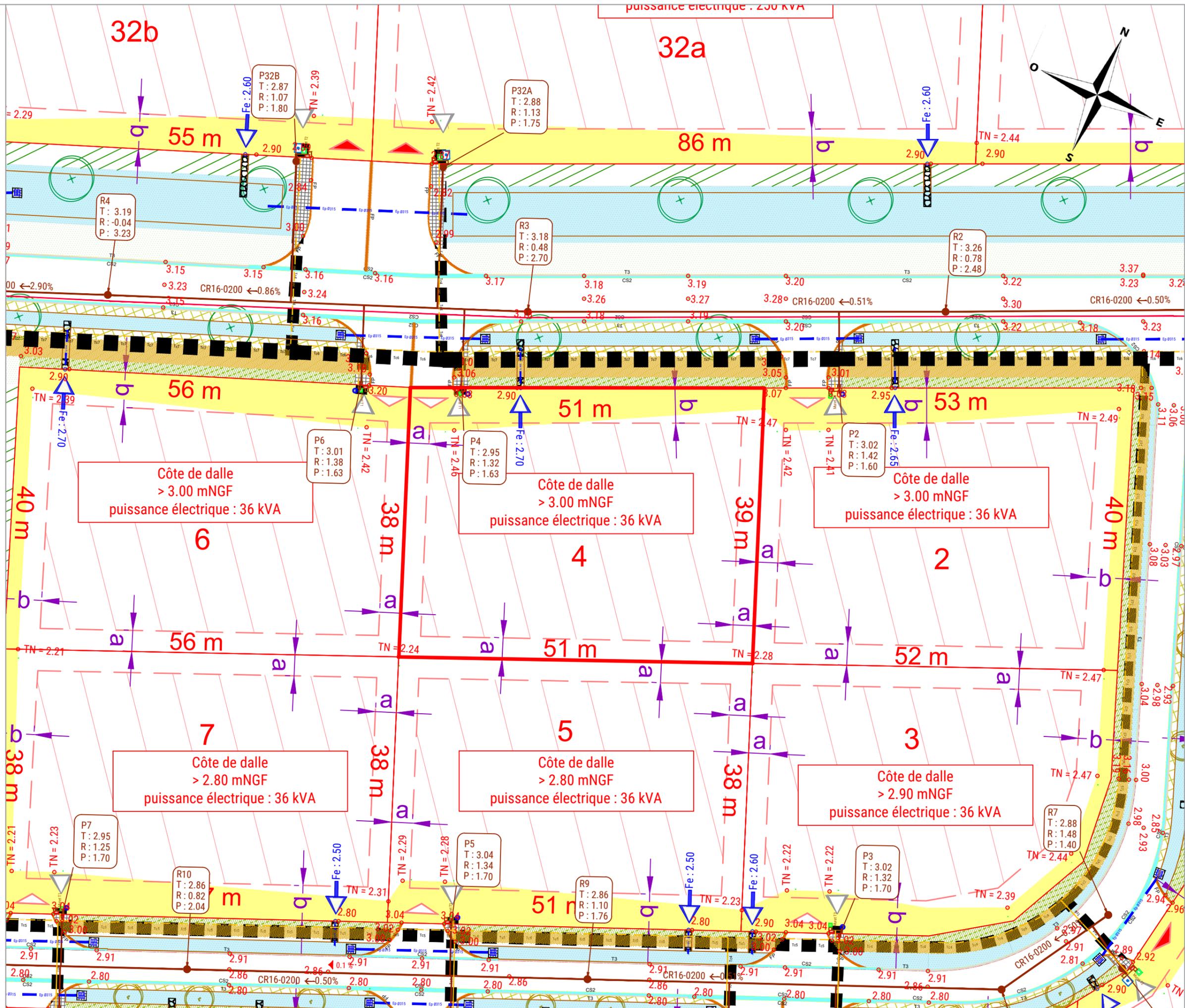
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**
- Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

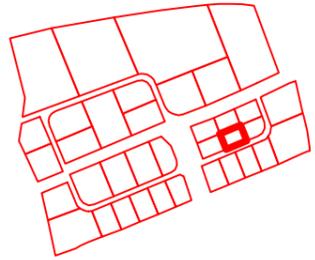
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 5

Superficie : 1 925 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 1 341 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 2 012 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

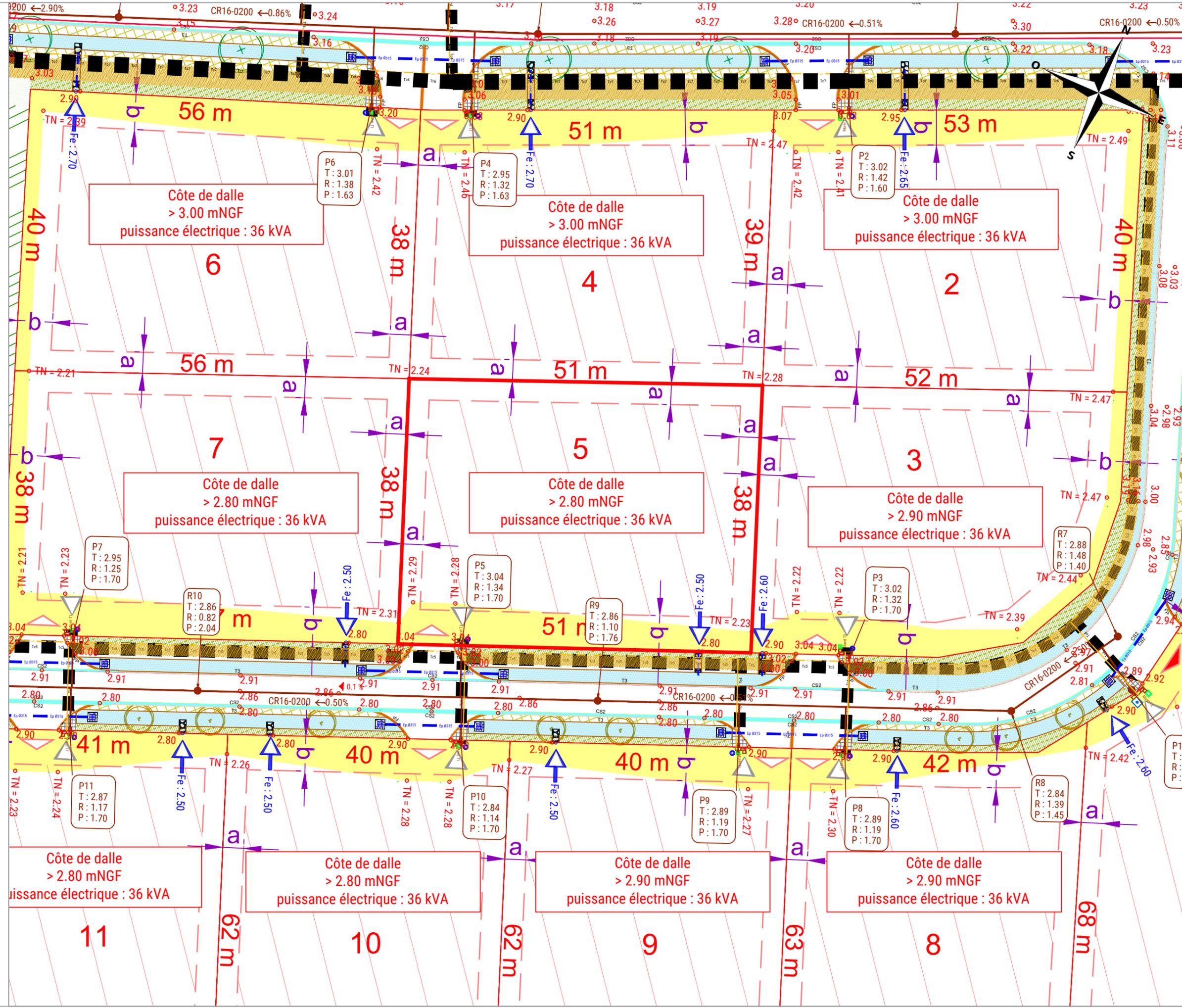
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**
- Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

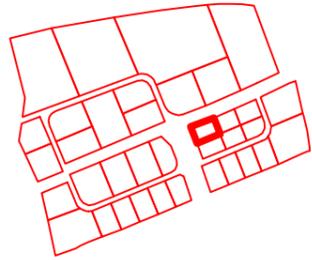
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 6

Superficie : 2 211 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 1 510 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 2 265 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : 10 m

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

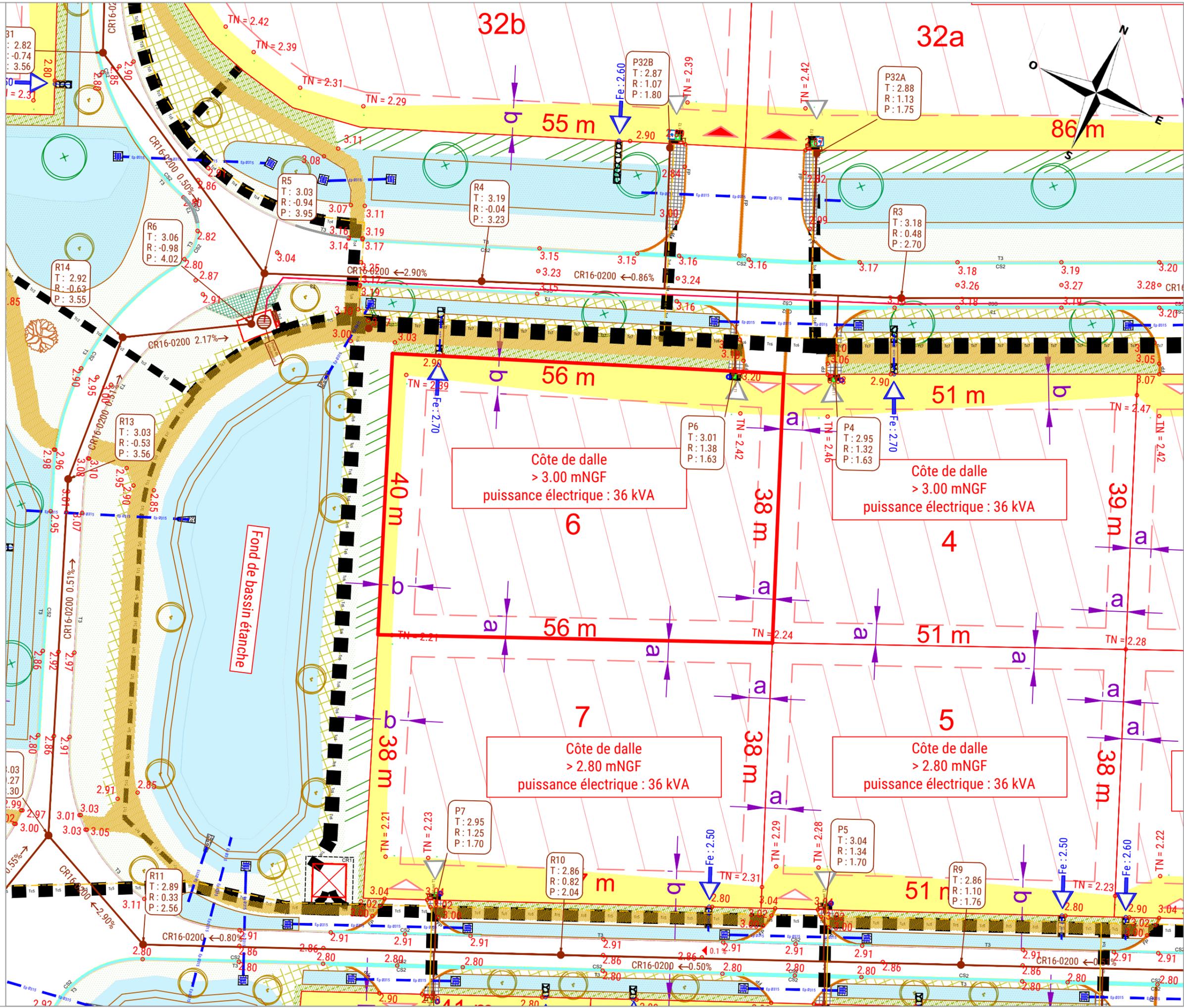
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

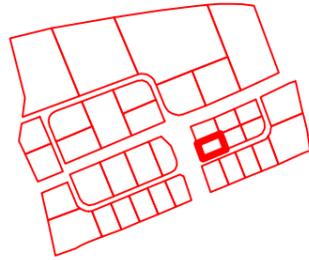
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 7

Superficie : 2 142 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 1 450 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 2 175 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : 10 m

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétriques projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

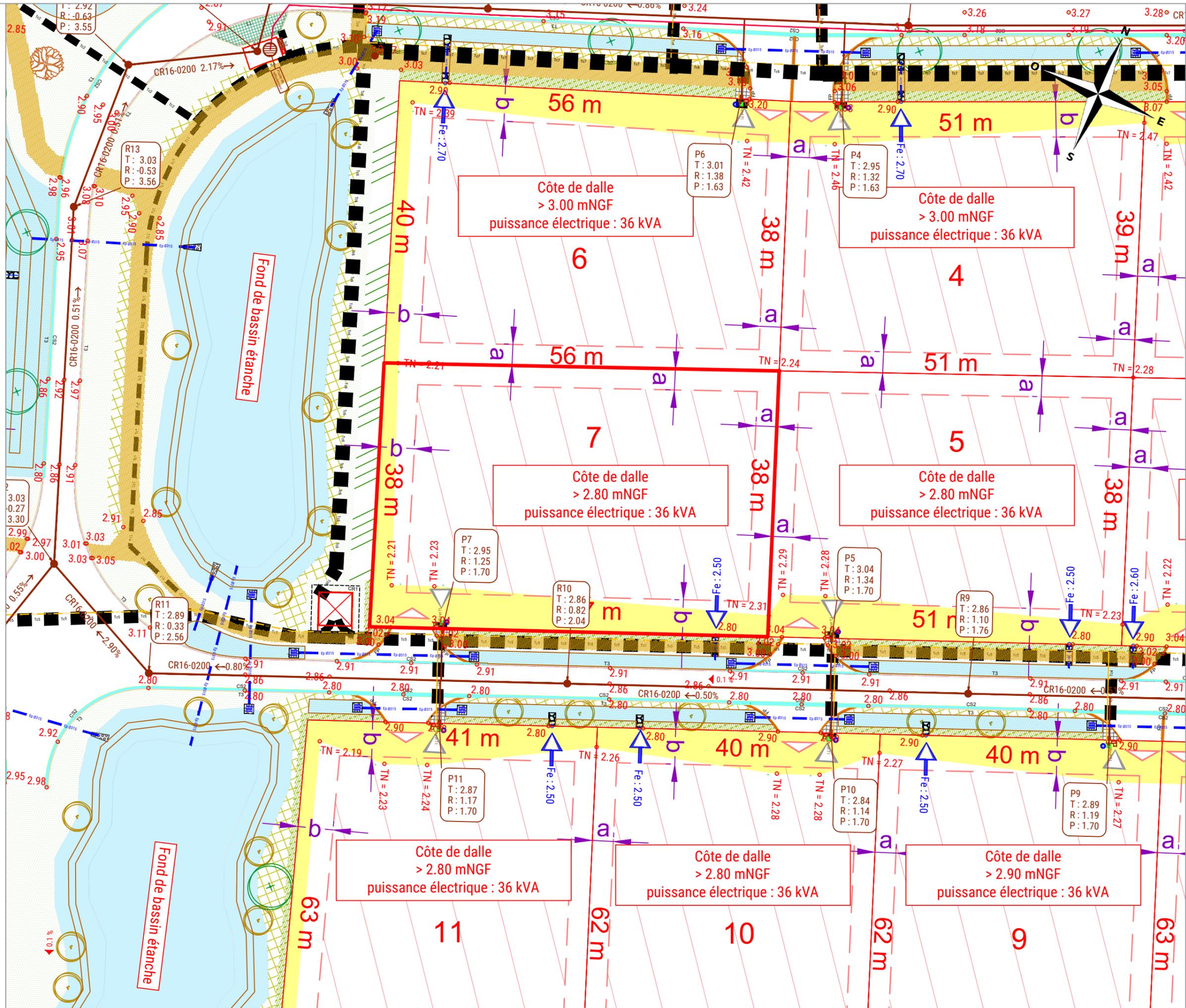
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**
- Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

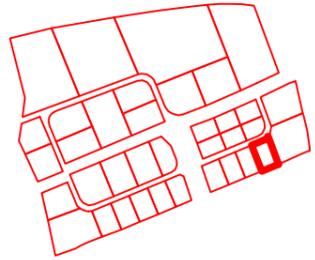
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 8

Superficie : 2 630 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 1 952 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 2 928 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : 10 m

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétriques projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

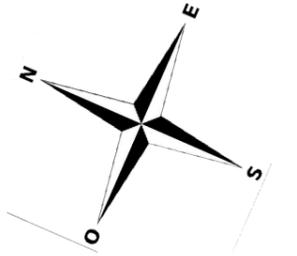
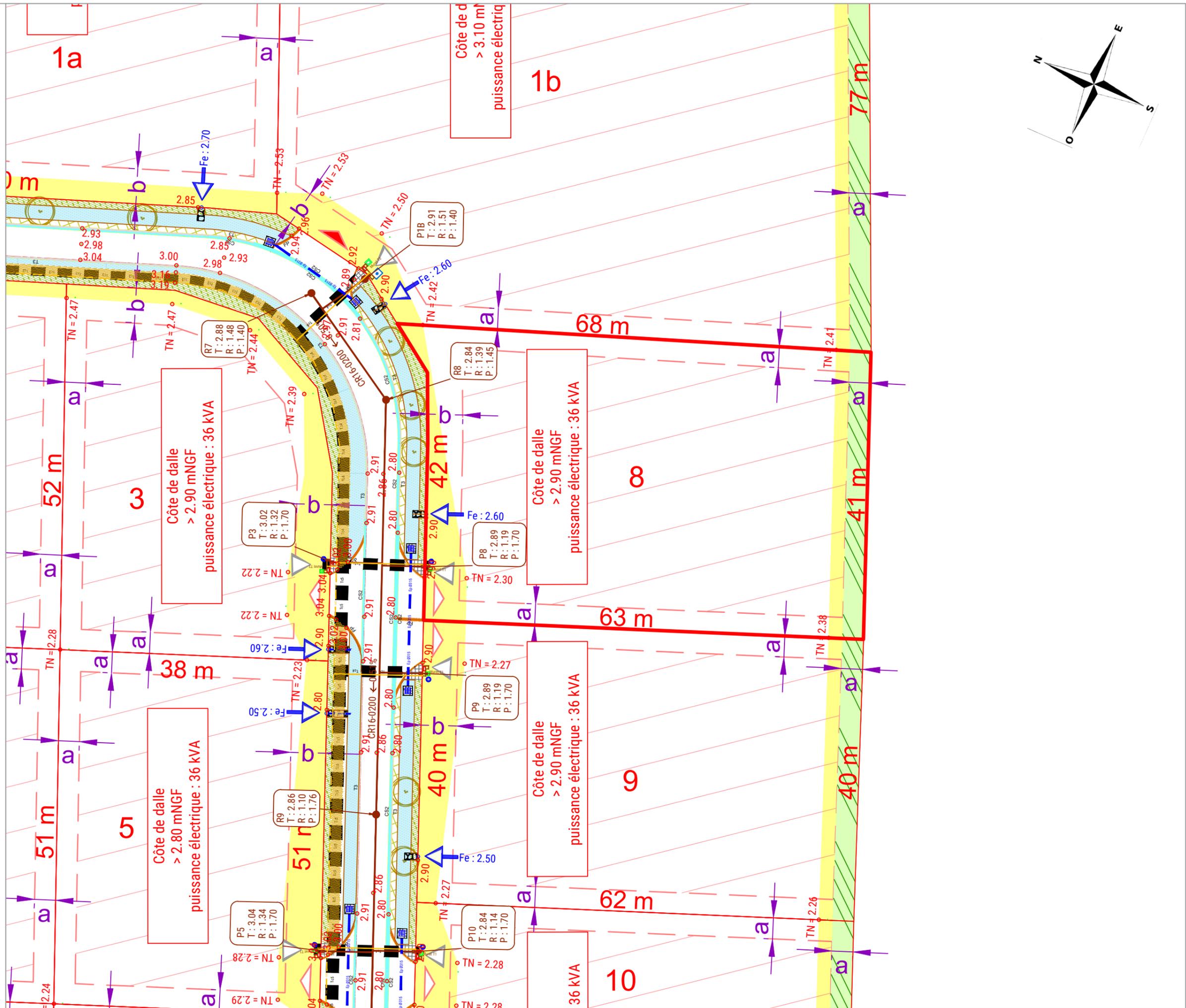
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**
- Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

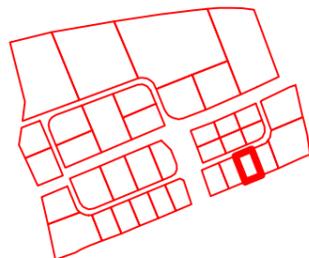
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 9

Superficie : 2 522 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 1 871 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 2 807 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétriques projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

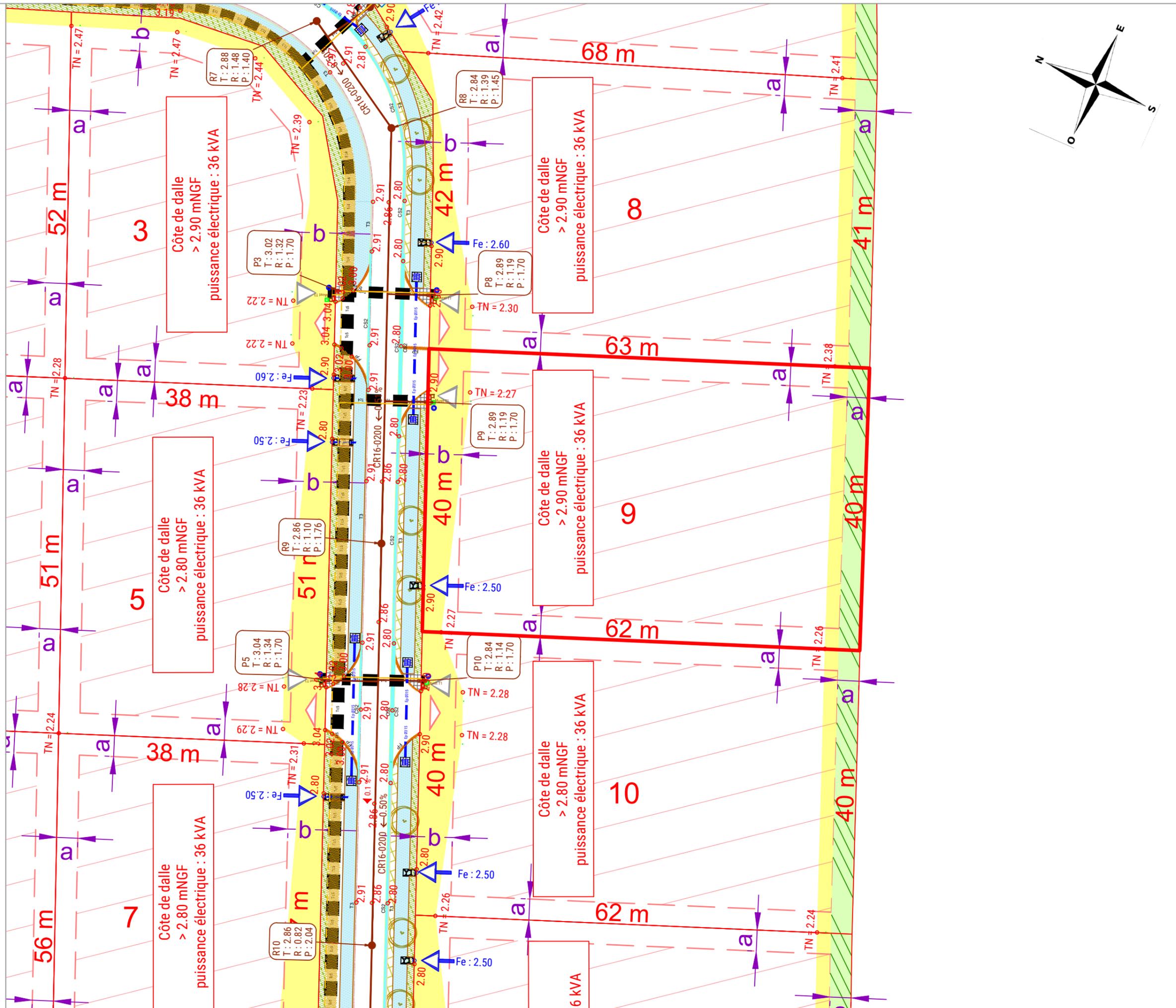
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

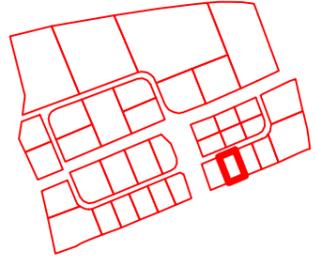
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 10

Superficie : 2 518 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 1 868 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 2 802 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : 10 m

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

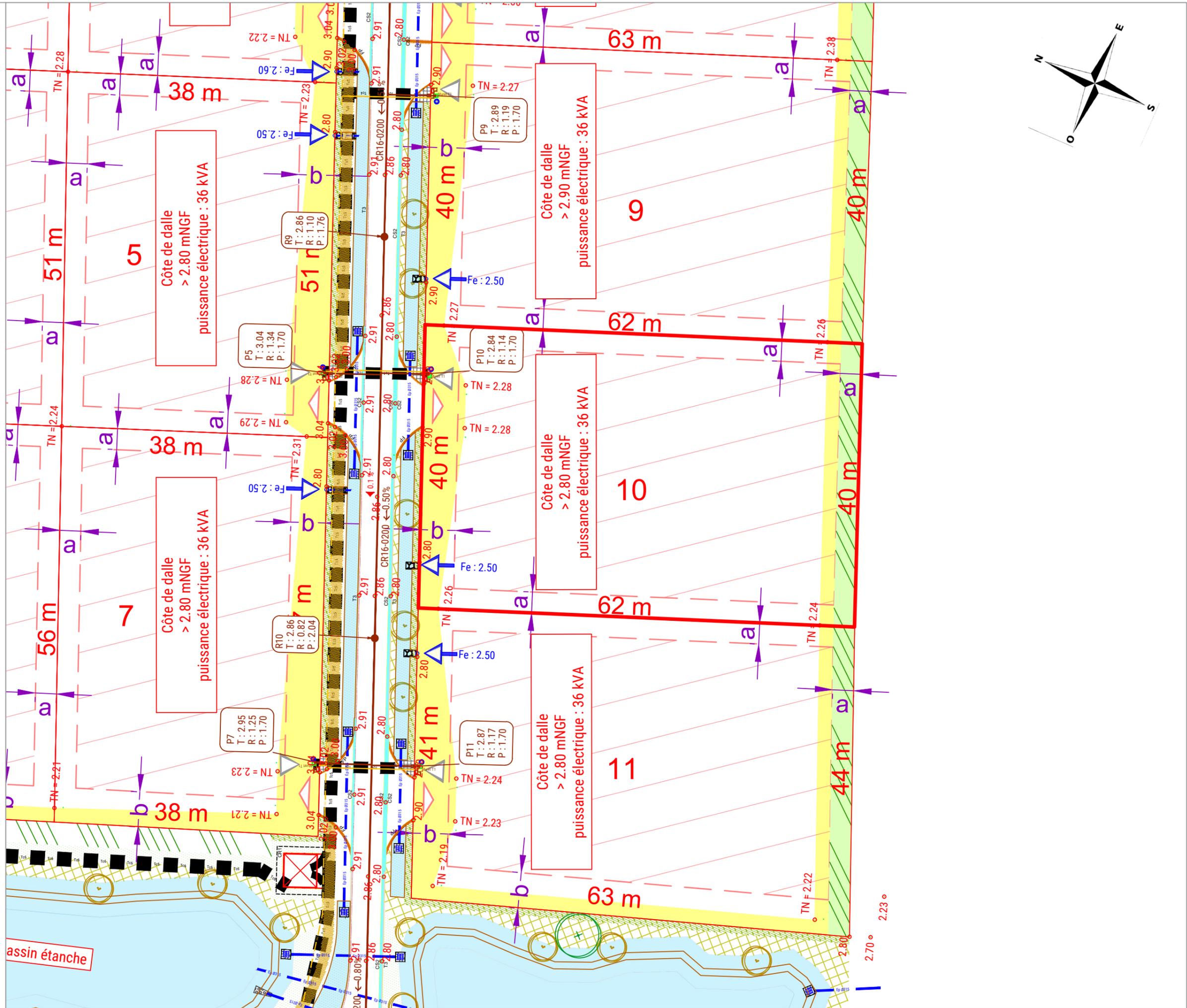
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**
- Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

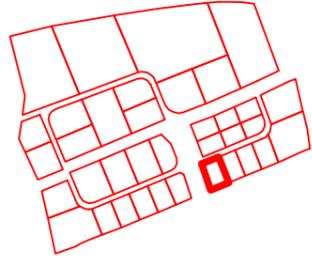
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 11

Superficie : 2 668 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 1 893 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 2 840 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

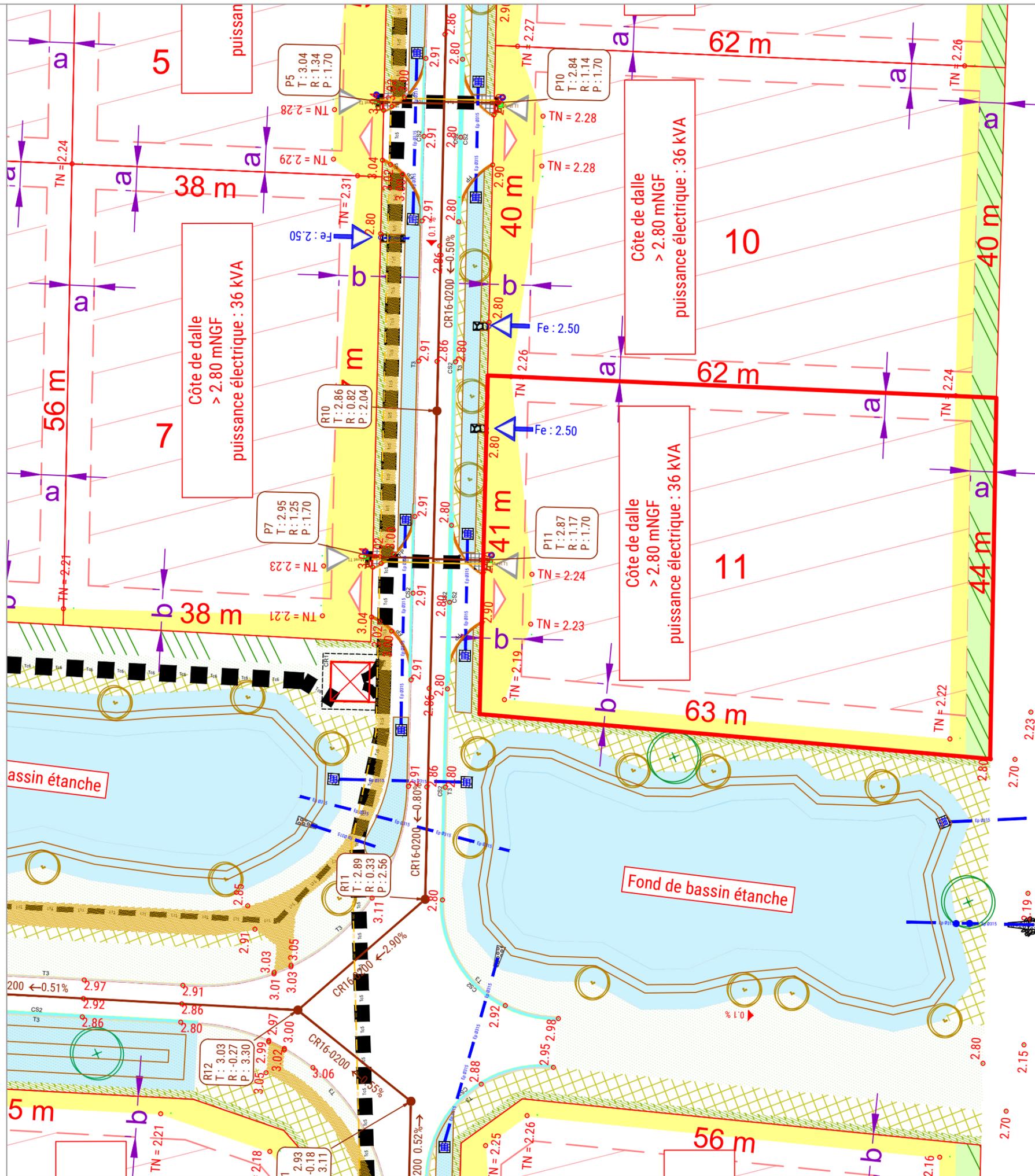
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

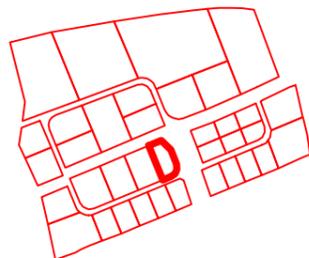
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 12

Superficie : 3 275 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 2 347 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 3 521 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : 10 m

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

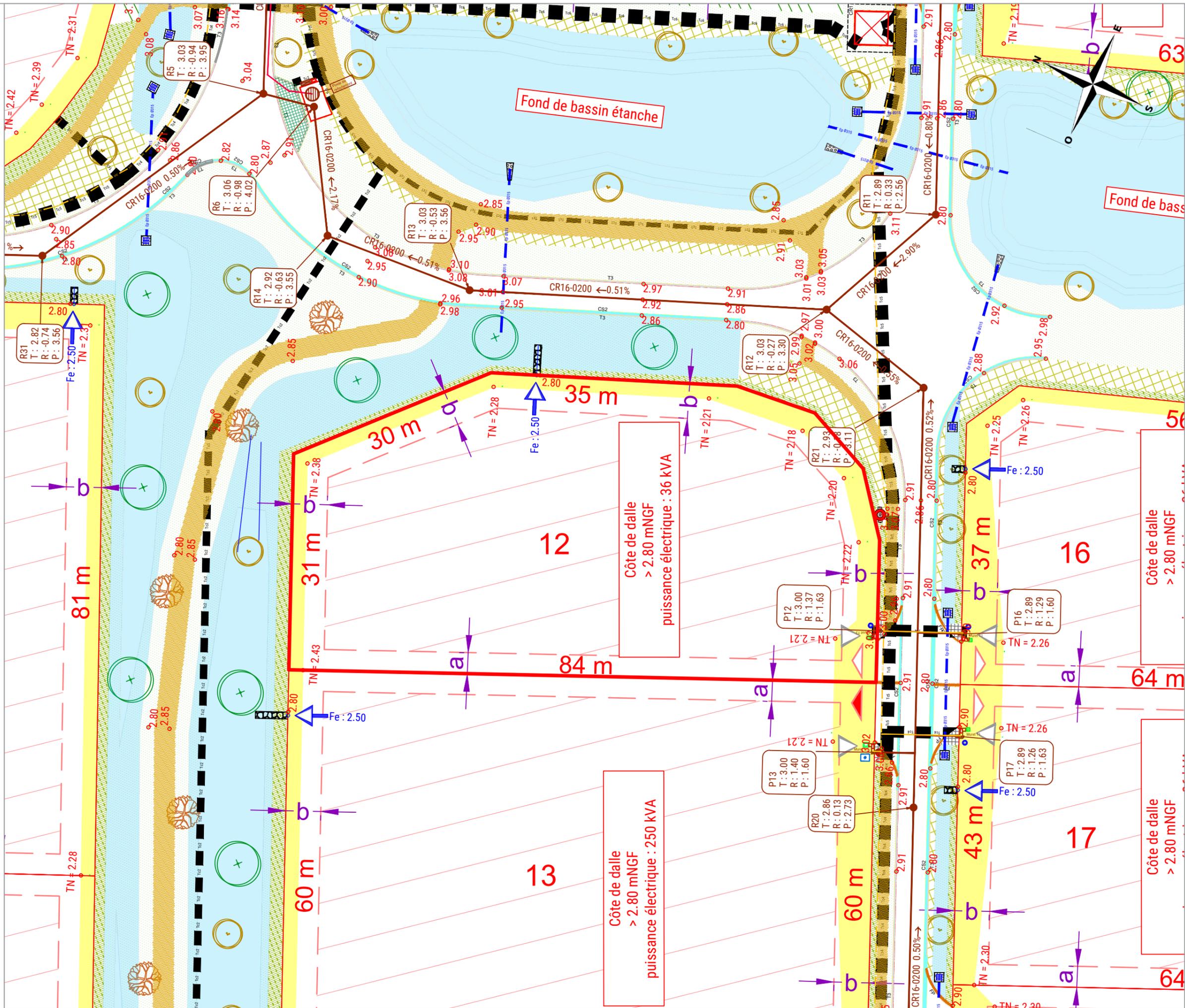
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 3**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

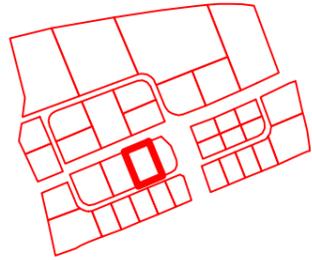
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 13

Superficie : 5 023 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 3 981 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 5 972 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

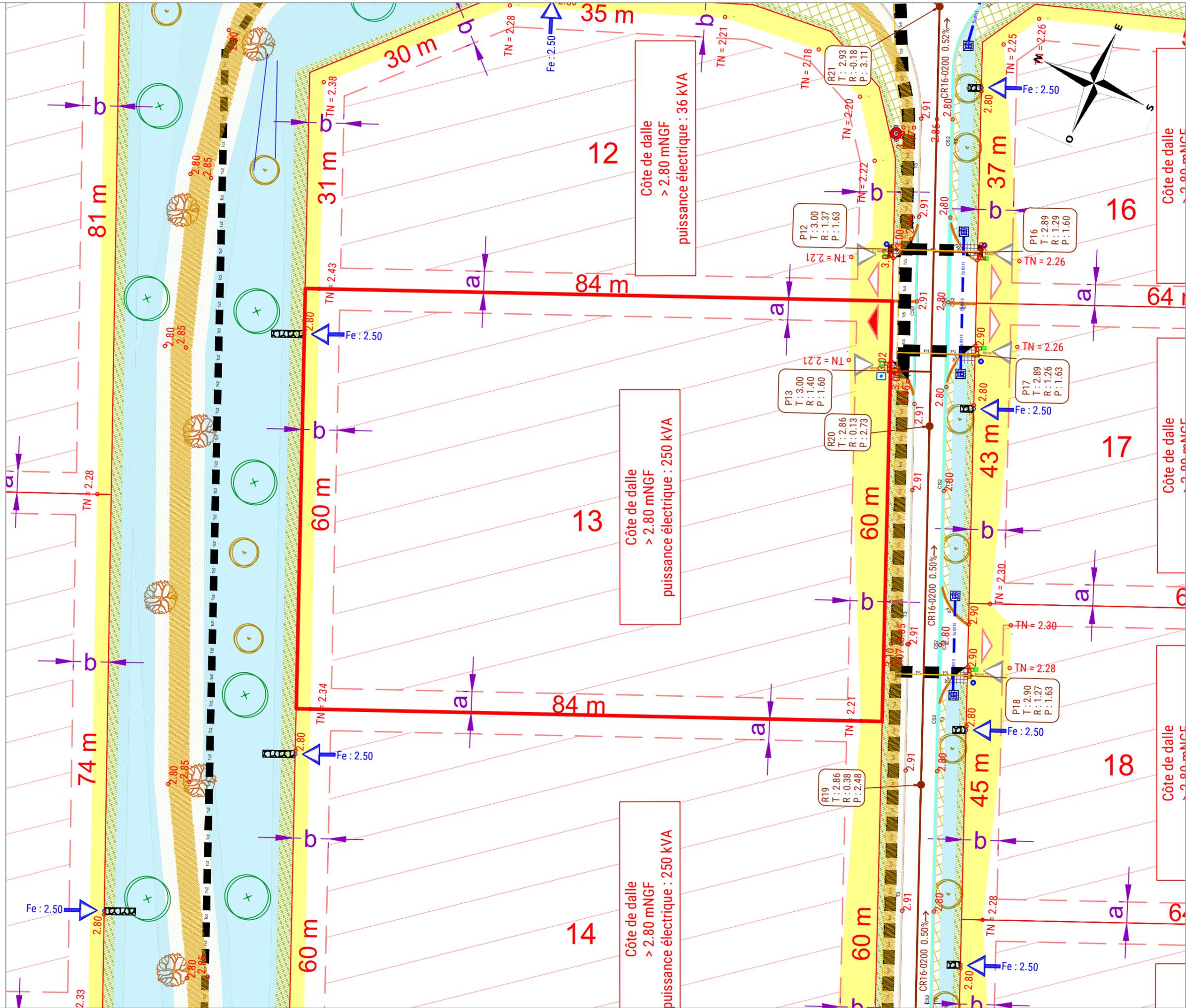
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**
- Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

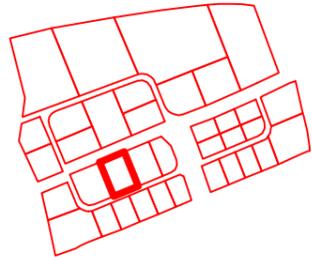
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 14

Superficie : 5 015 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 3 974 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 5 961 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

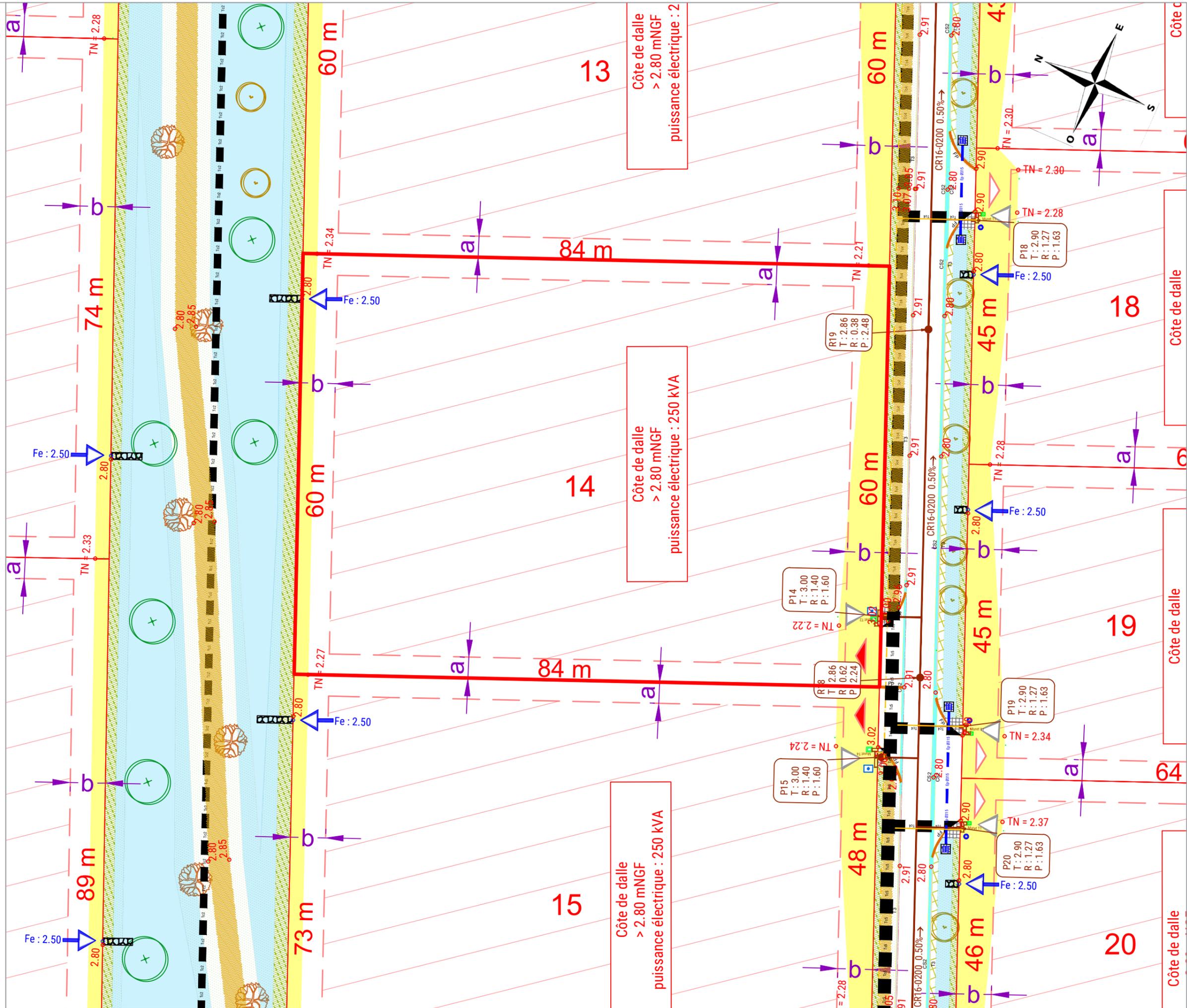
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 2**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

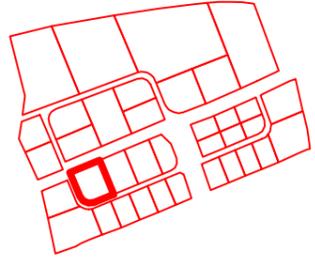
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 15

Superficie : 5 924 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 4 658 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 6 987 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

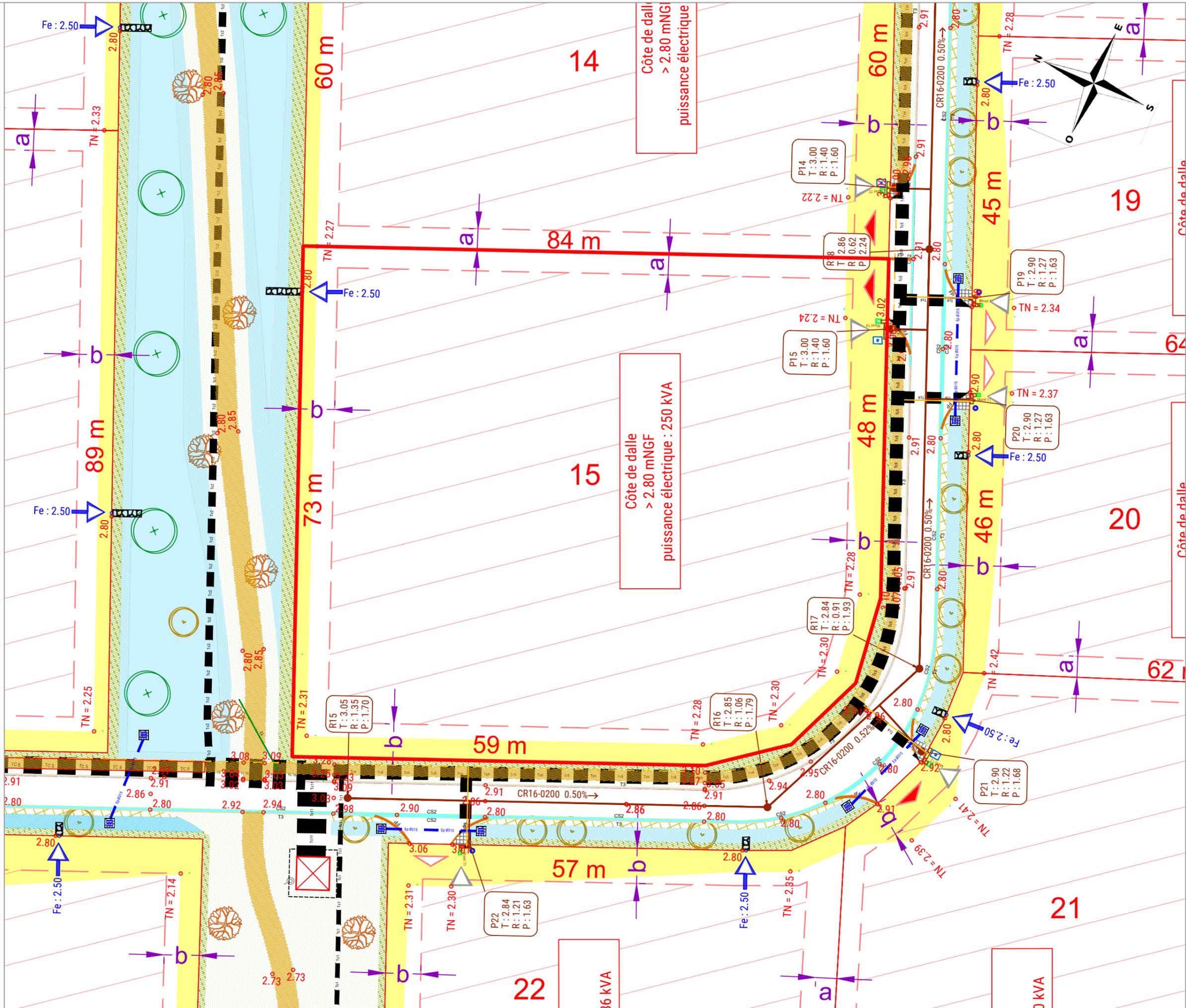
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 4**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

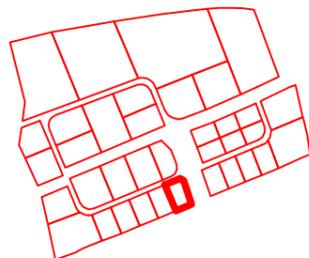
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 16

Superficie : 2 577 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 1 817 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 2 726 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

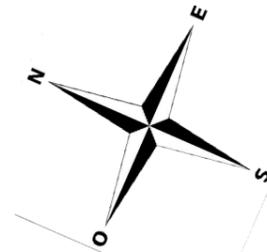
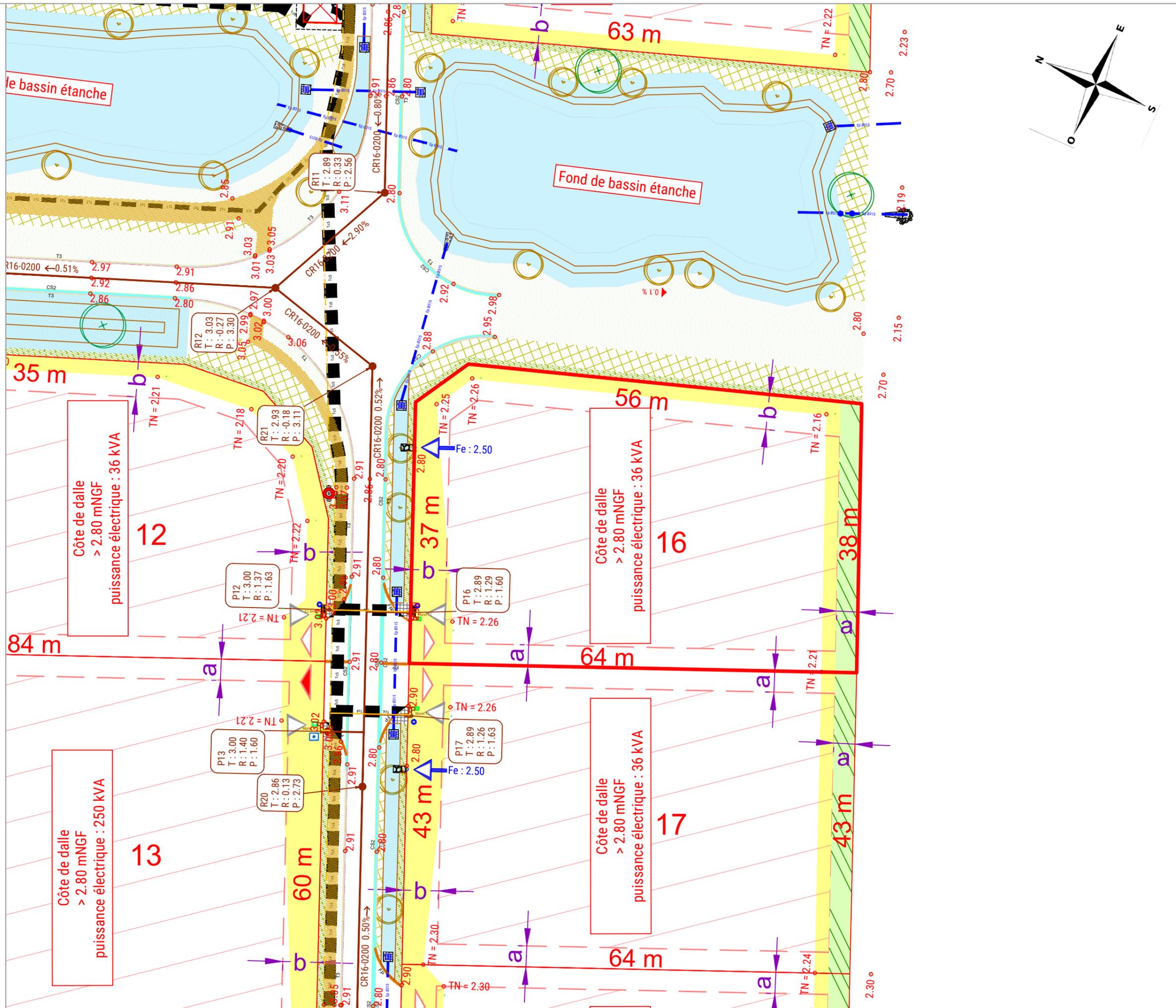
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

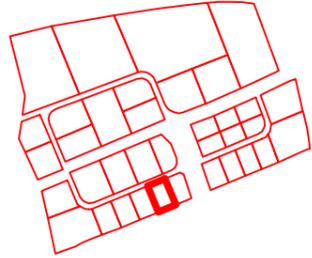
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière    Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 17

Superficie : 2 734 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 2 057 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 3 086 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

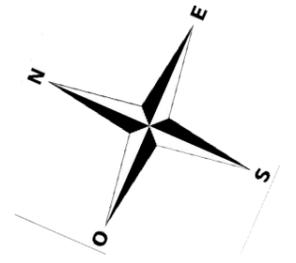
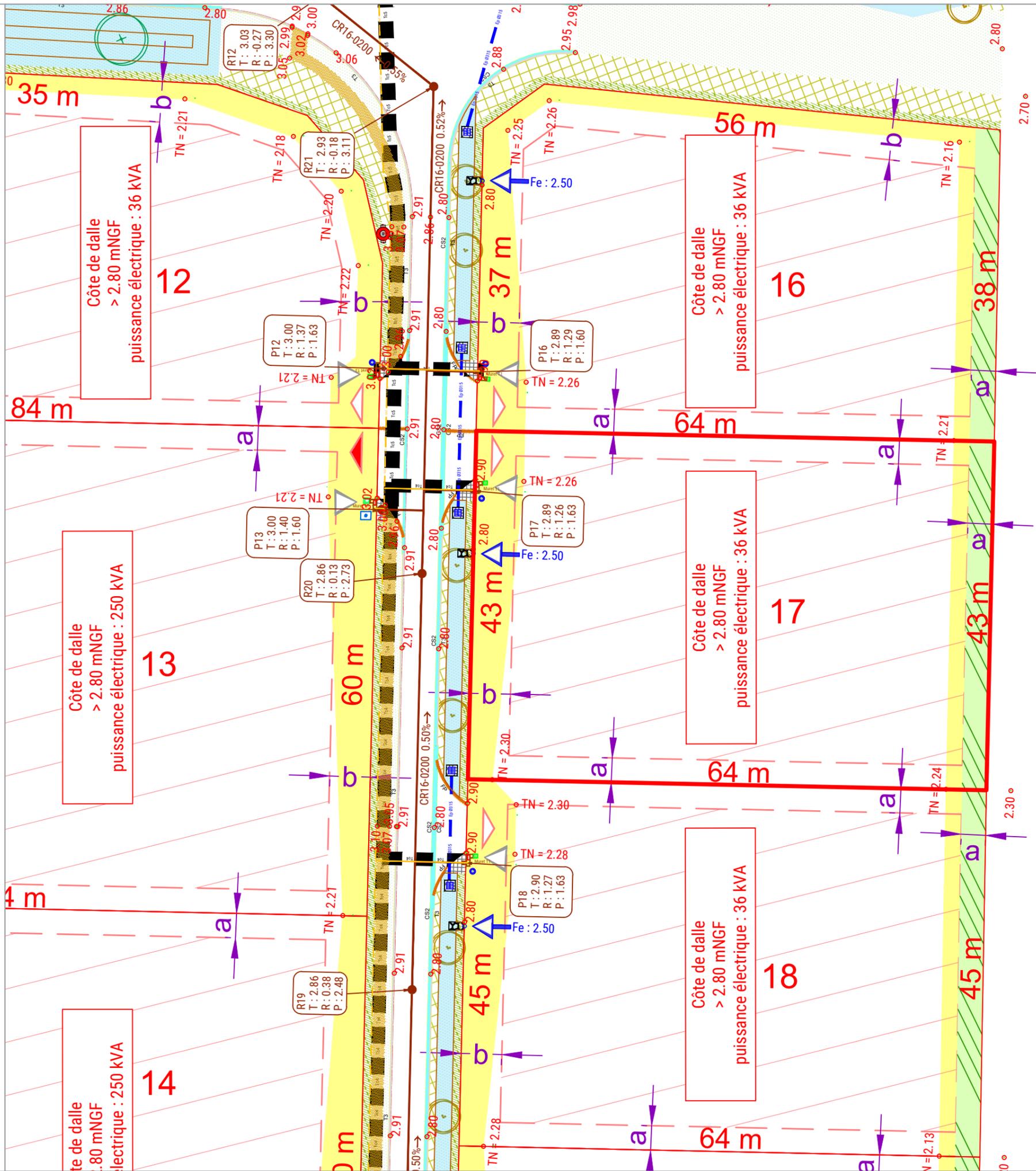
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**
- Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

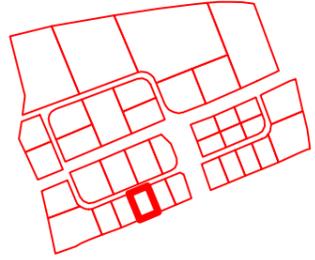
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 18

Superficie : 2 884 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 2 188 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 3 282 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

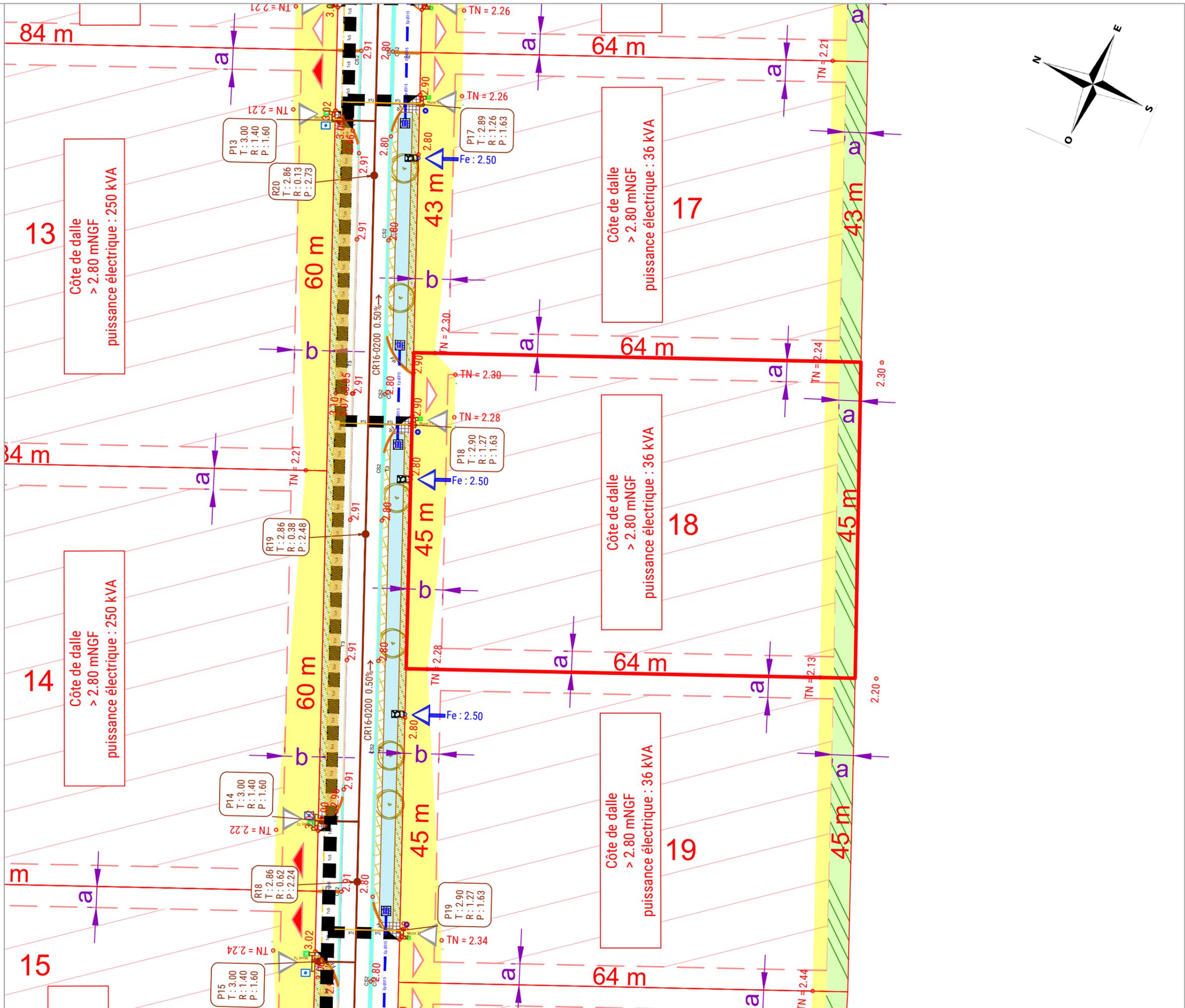
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

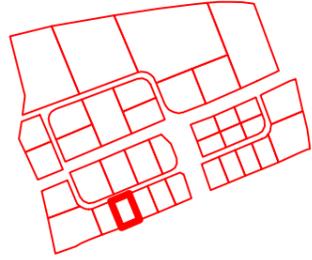
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 19

Superficie : 2 868 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 2 173 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 3 260 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur
- Emprise constructible  
Retrait minimum des constructions :  
a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

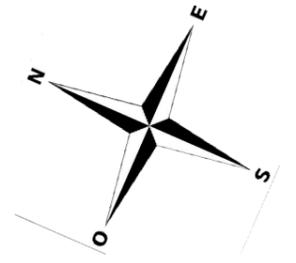
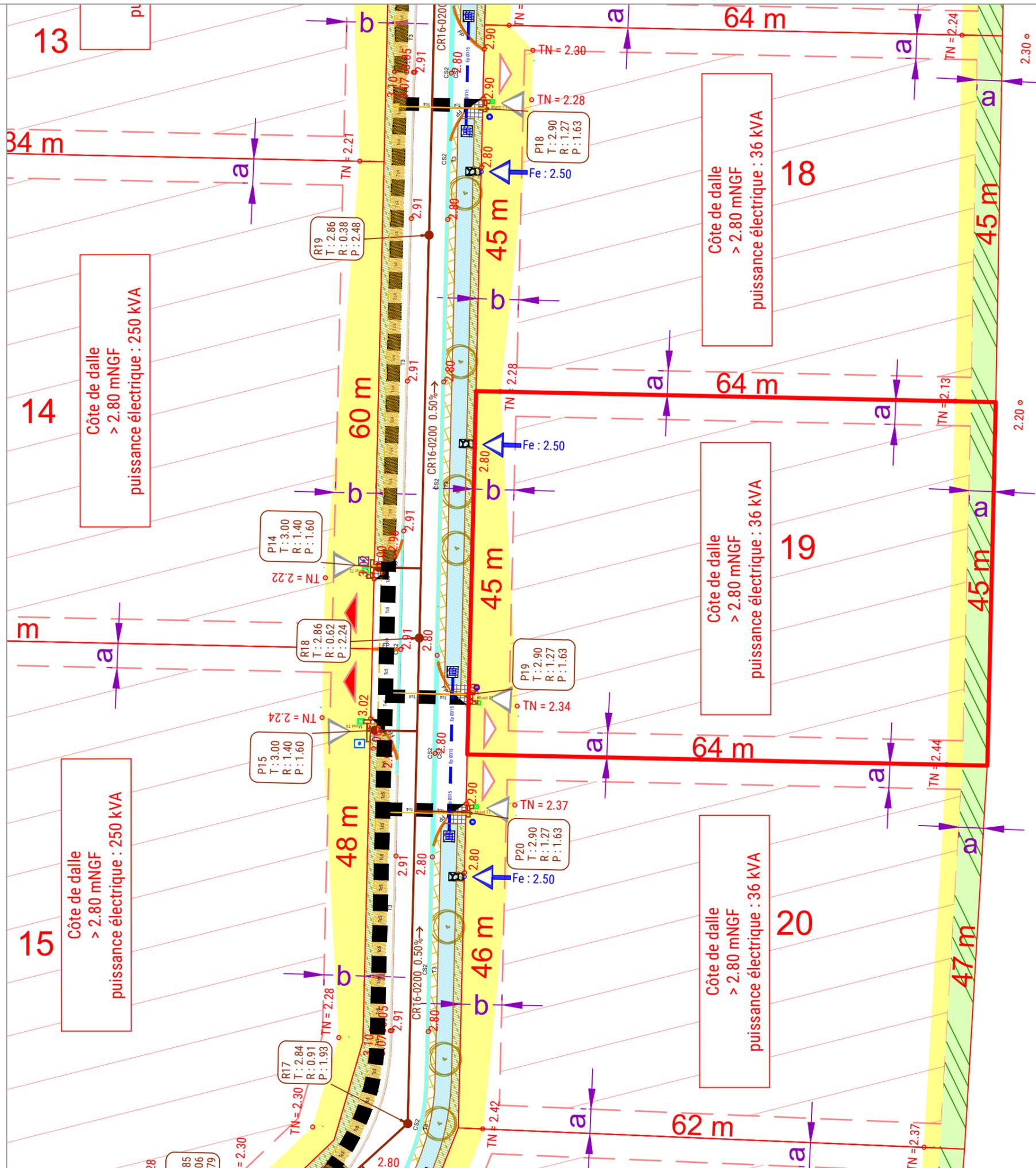
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

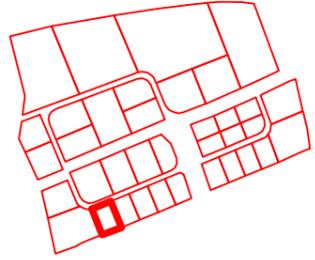
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 20

Superficie : 2 951 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 2 247 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 3 371 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur
- Emprise constructible  
Retrait minimum des constructions :  
a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m
- Hauteur max au faîtage : **10 m**
- Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**
- Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

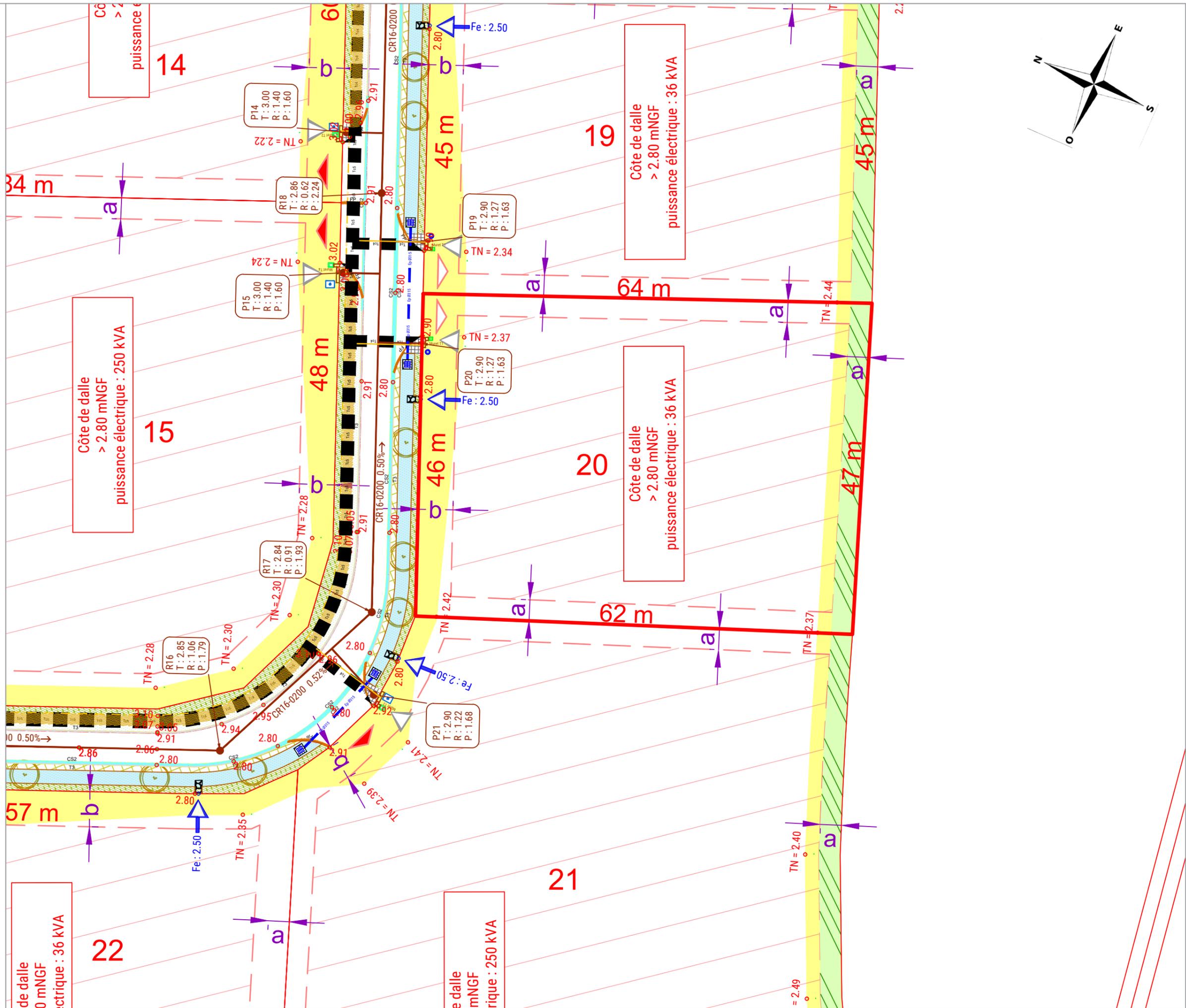
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**
- Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

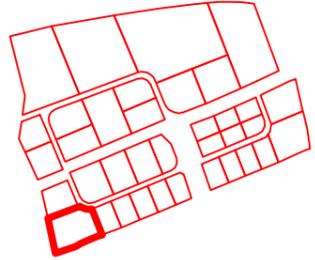
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 21

Superficie : 8 250 m<sup>2</sup>  
Emprise au sol max : 6 994 m<sup>2</sup>  
Surface de plancher max : 10 491 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
Retrait minimum des constructions :  
a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **6 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

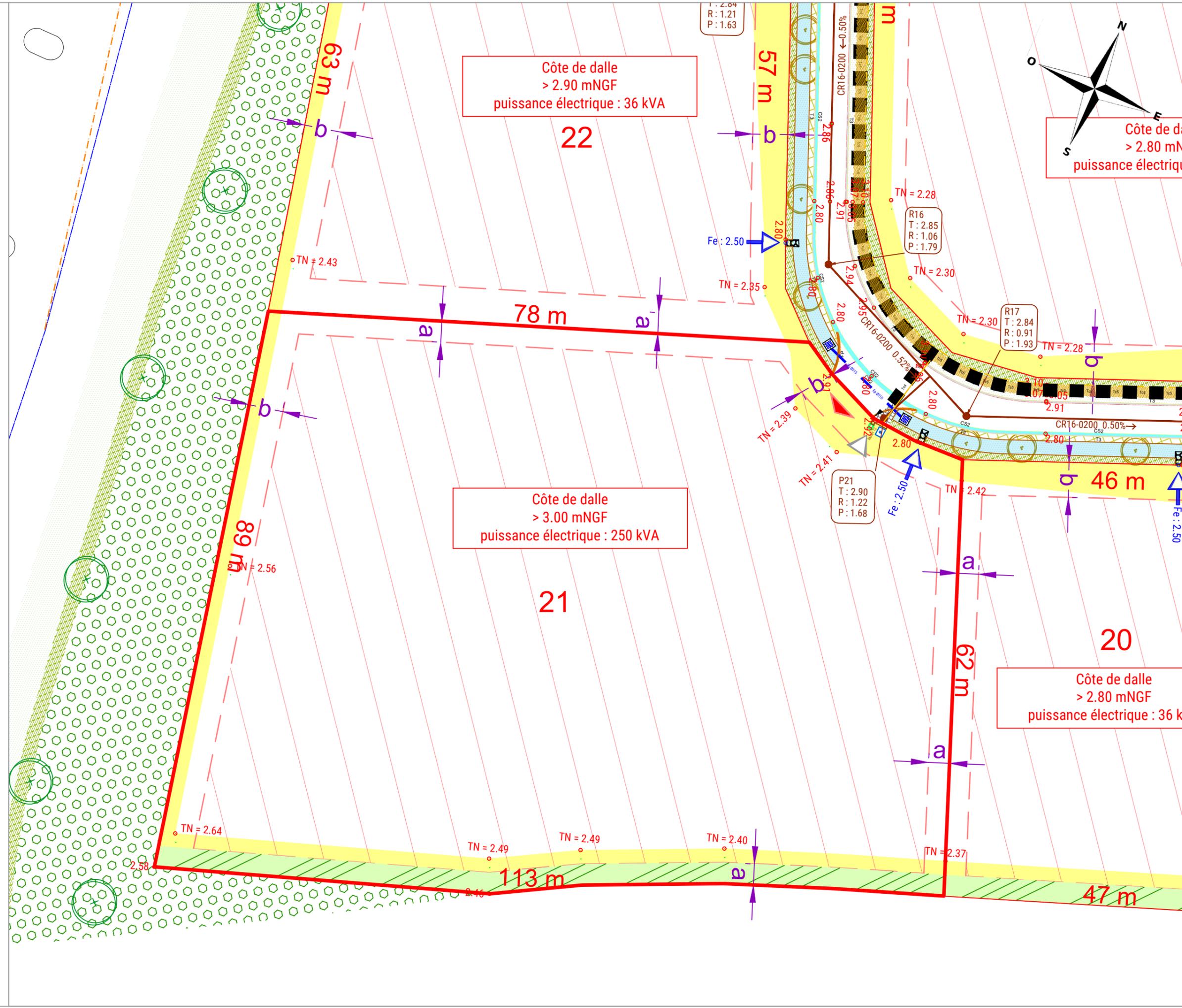
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
70% repris sur le domaine public  
Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
Rabatement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 2**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

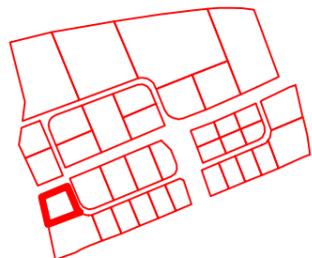
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 22

Superficie : 4 373 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 3 134 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 4 701 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **6 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

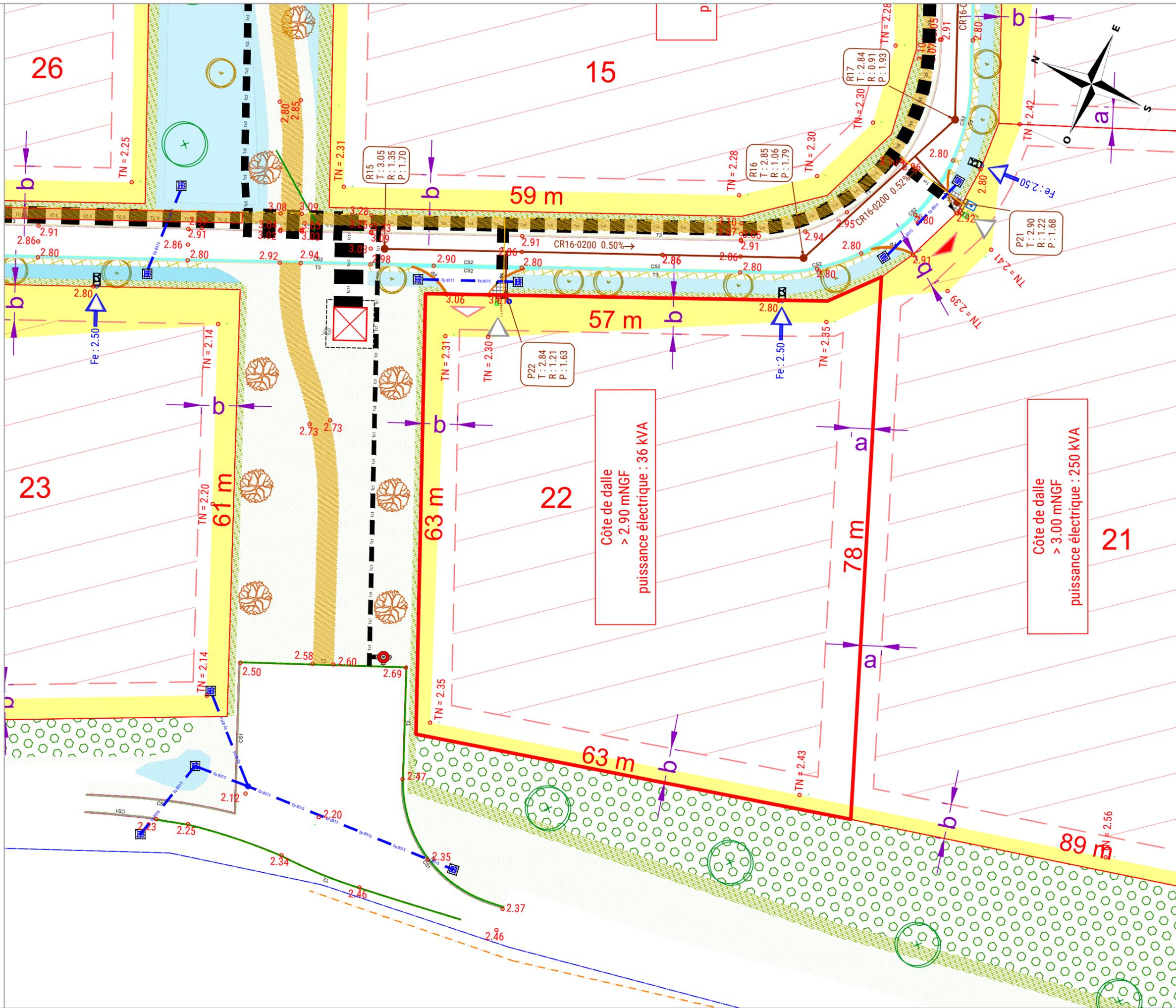
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

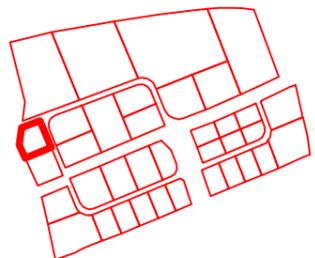
Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir





# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 24

Superficie : 3 952 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 2 923 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 4 385 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

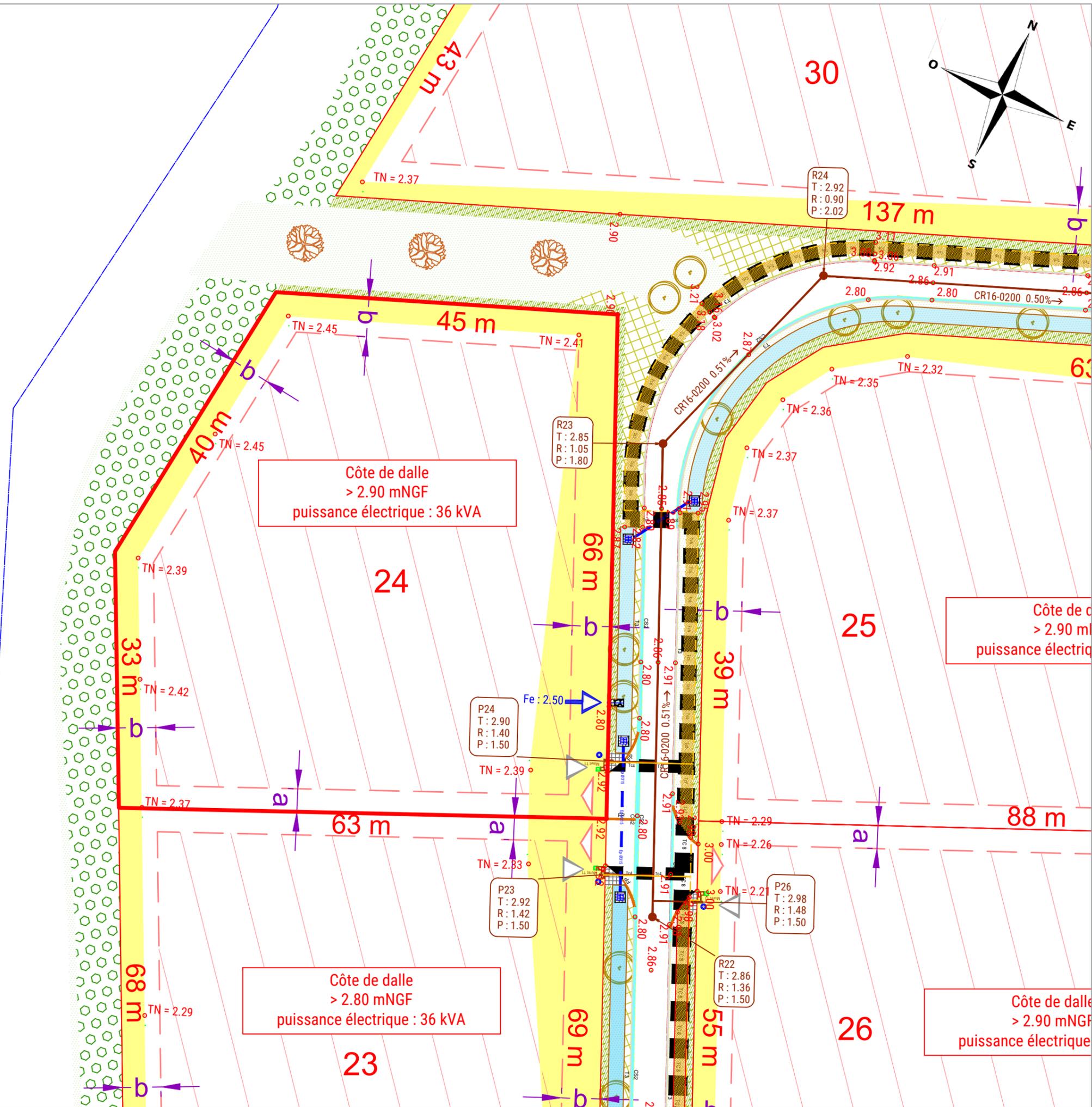
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**
- Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

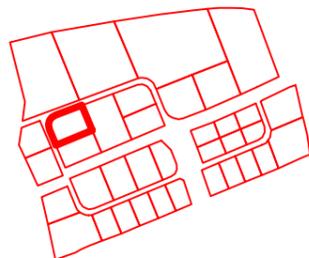
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 25

Superficie : 5 431 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 4 333 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 6 500 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : 10 m

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétriques projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

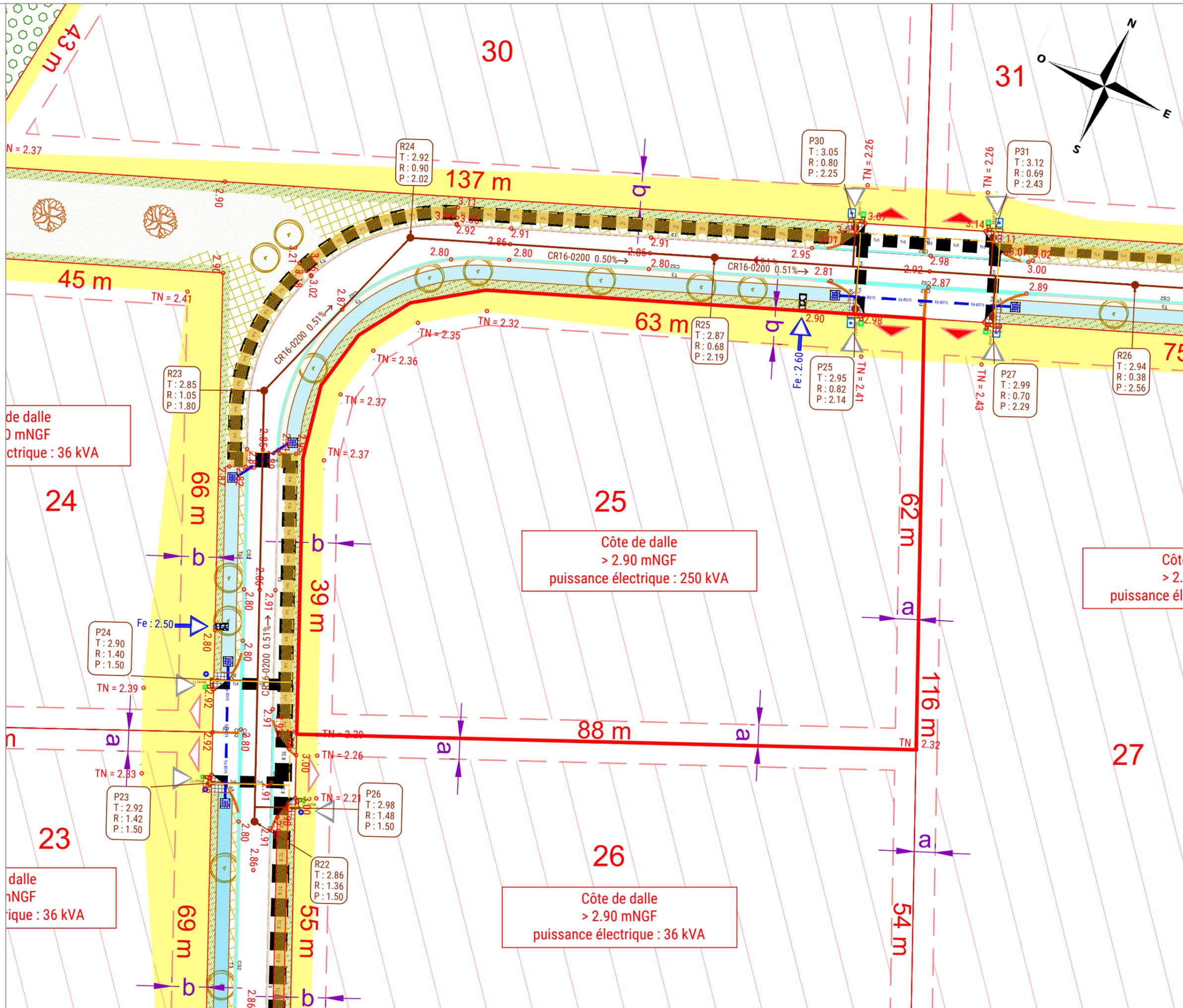
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 2**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

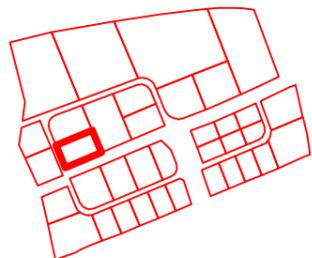
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 26

Superficie : 4 817 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 3 736 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 5 604 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur
- Emprise constructible  
Retrait minimum des constructions :  
a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m
- Hauteur max au faîtage : **10 m**
- Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**
- Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

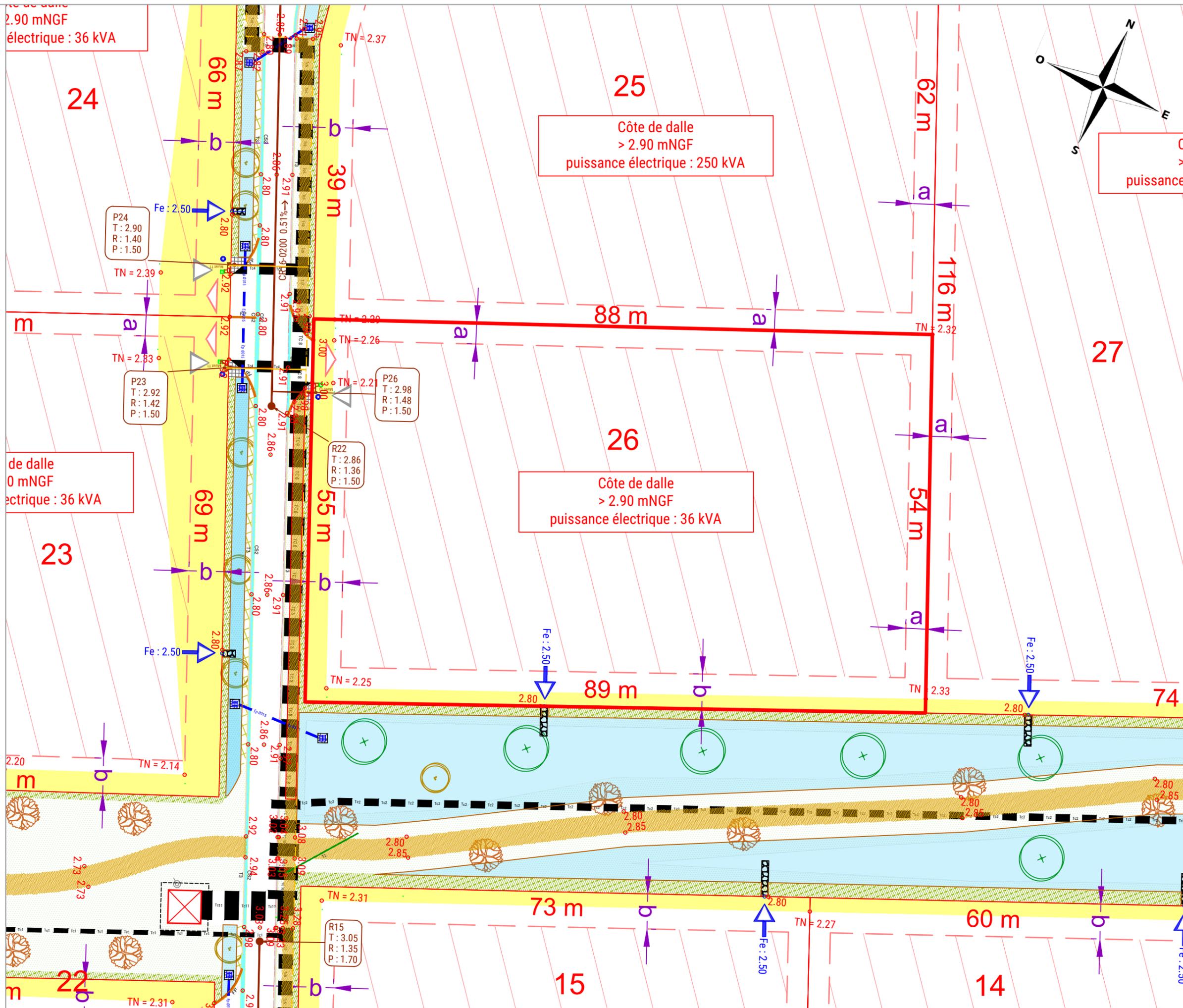
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**
- Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

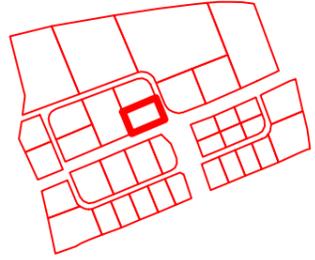
Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir





# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 28

Superficie : 4 379 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 3 362 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 5 043 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur
- Emprise constructible  
Retrait minimum des constructions :  
a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **10 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

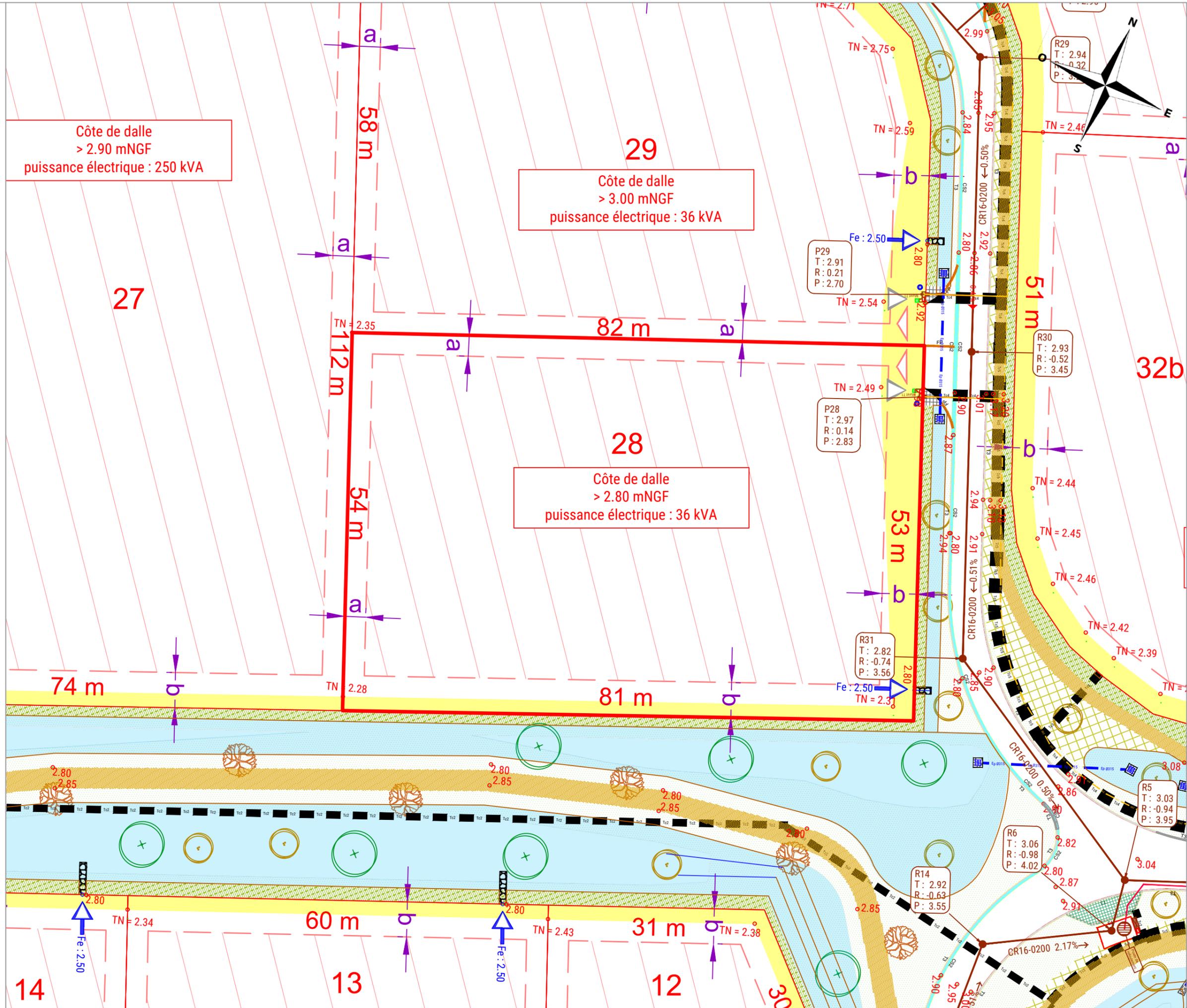
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 1**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

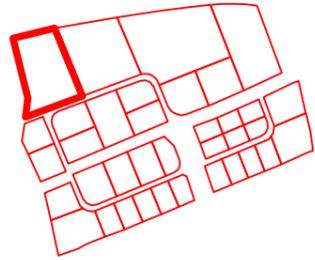
Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir





# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 30

Superficie : 18 919 m<sup>2</sup>  
Emprise au sol max : 15 800 m<sup>2</sup>  
Surface de plancher max : 23 700 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 1000e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
Retrait minimum des constructions :  
a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **20 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

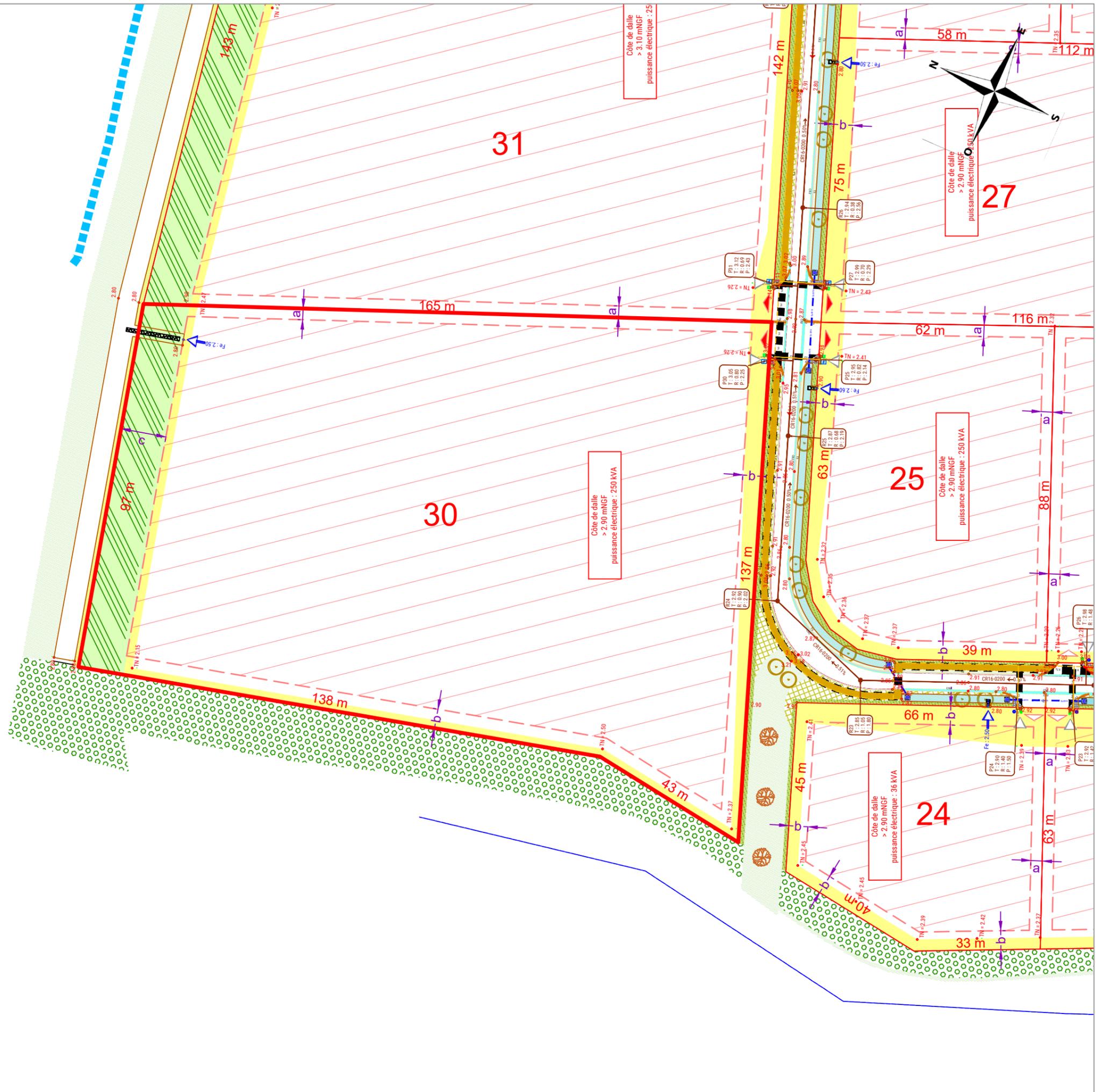
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
70% repris sur le domaine public  
Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 2**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

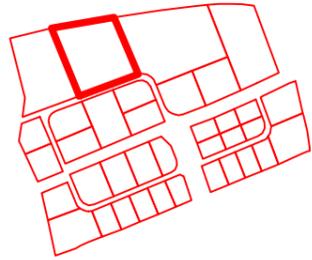
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 31

Superficie : 21 468 m<sup>2</sup>  
Emprise au sol max : 18 227 m<sup>2</sup>  
Surface de plancher max : 27 341 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 1000e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
Retrait minimum des constructions :  
a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **20 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

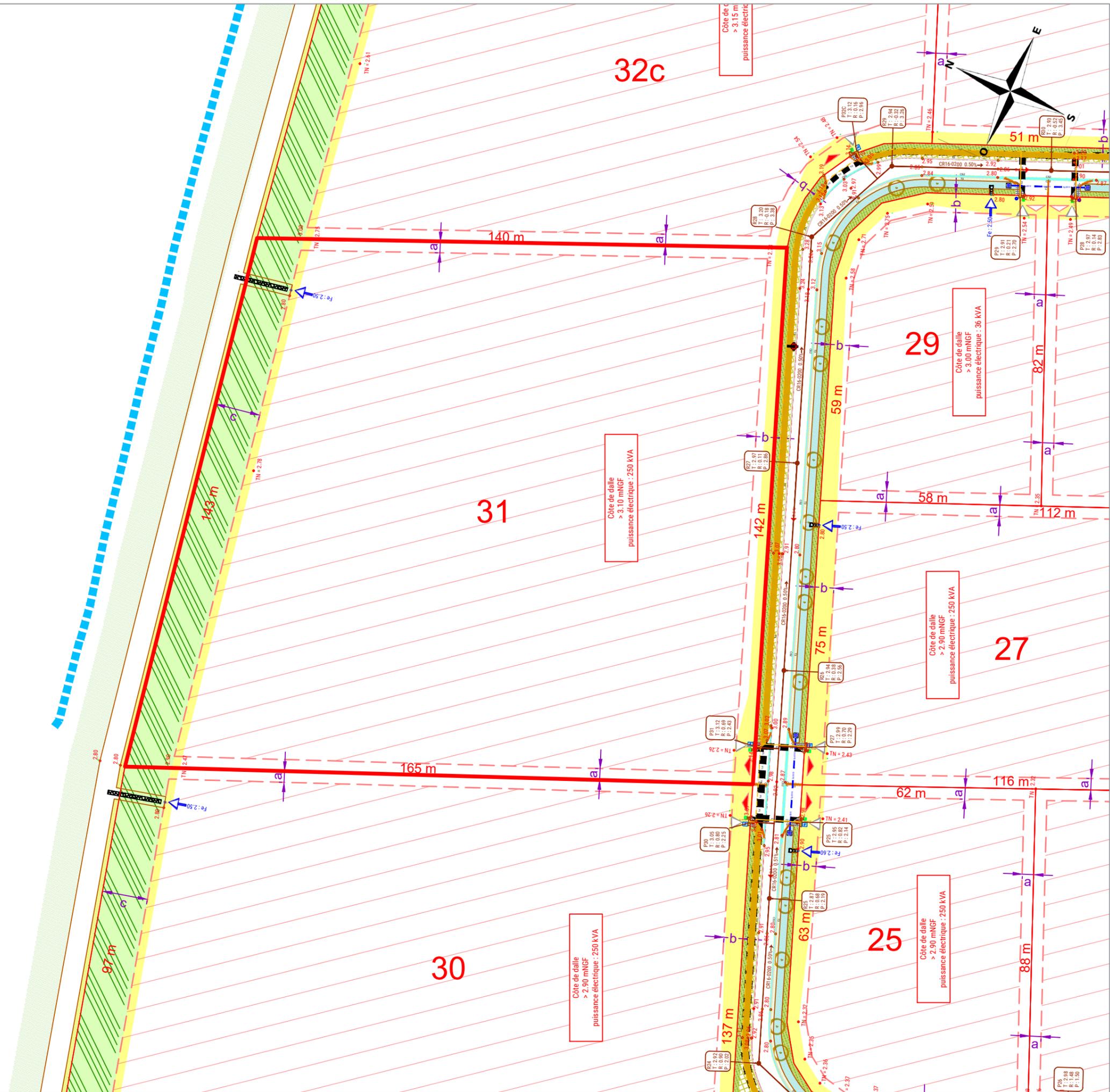
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
70% repris sur le domaine public  
Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 2**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

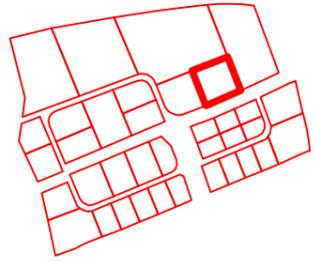
- Réseaux :
  - Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 32a

Superficie : 7 194 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 6 054 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 9 081 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 500e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur
- Emprise constructible  
Retrait minimum des constructions :  
a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : 20 m

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

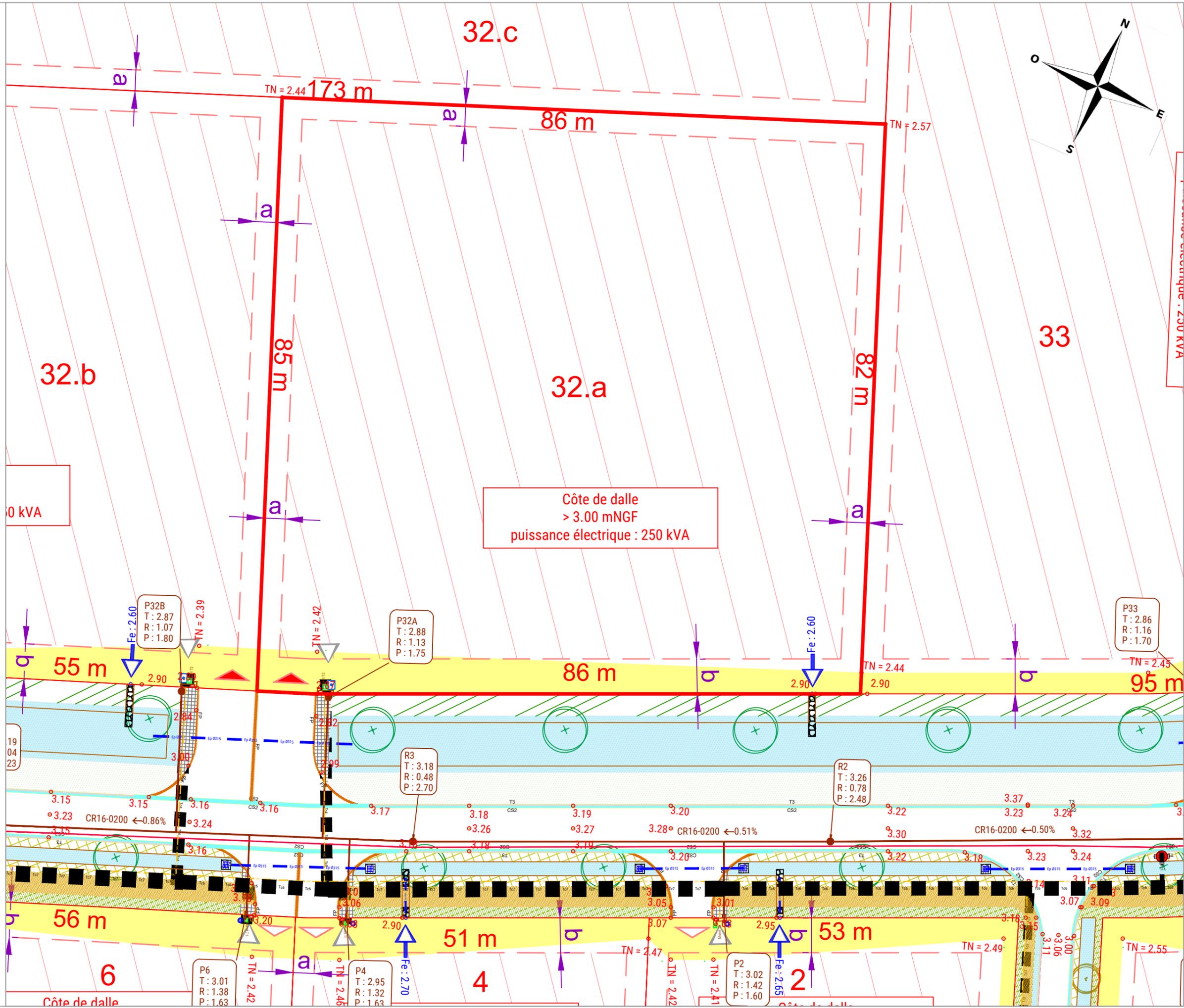
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 2**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

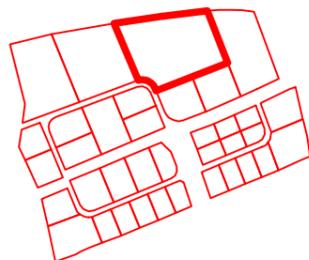
Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir





# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 32c

Superficie : 30 125 m<sup>2</sup>  
Emprise au sol max : 26 094 m<sup>2</sup>  
Surface de plancher max : 39 141 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 1000e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
Retrait minimum des constructions :  
a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **20 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

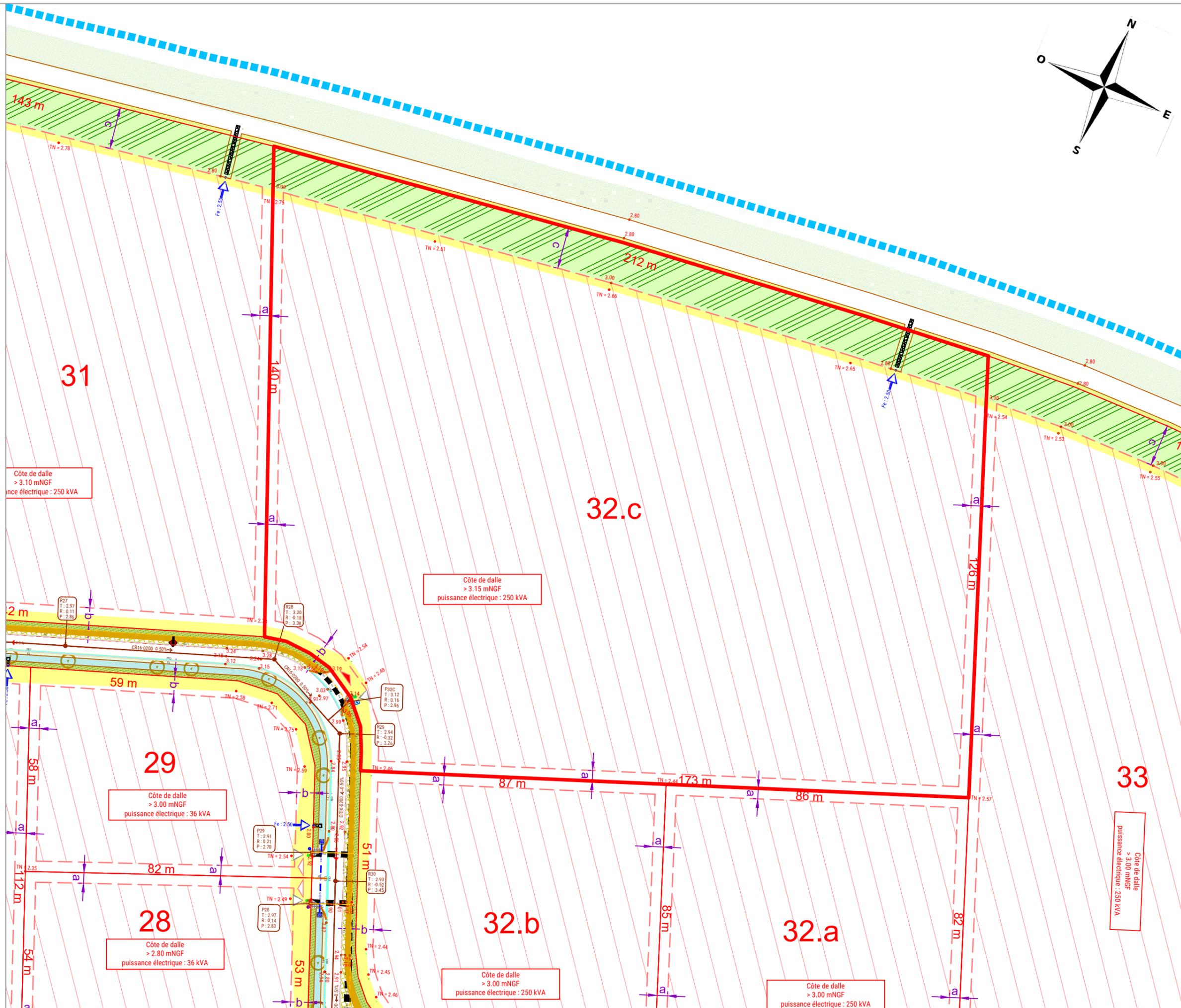
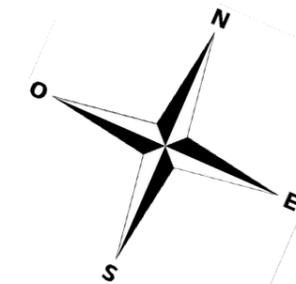
Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
70% repris sur le domaine public  
Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
Rabatement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 2**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

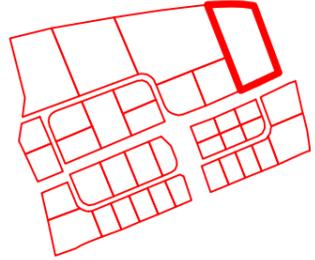
- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière
- Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir



# PARC D'ACTIVITES DE LA PORTE D'OPALE



## FICHE DE LOT Parcelle 33

Superficie : 18 068 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol max : 15 030 m<sup>2</sup>  
 Surface de plancher max : 22 545 m<sup>2</sup>

Echelle : 1 / 1000e

- Accès réalisé par l'aménageur
- Talus réalisés par l'aménageur pour rattraper le niveau du terrain naturel
- Haie bocagère plantée par l'aménageur  
Entretien à la charge de l'acquéreur

Emprise constructible  
 Retrait minimum des constructions :  
 a = 3 m    b = 5 m    c = 12 m

Hauteur max au faîtage : **20 m**

Côte minimum de dalle, stationnement et voirie :  
**+ 0.50 m par rapport au Terrain Naturel**  
 Les altimétries projets en périphérie du lot sont à prendre en compte.

Gestion des Eaux Pluviales :  
**30% des eaux pluviales gérés à la parcelle**  
 70% repris sur le domaine public  
 Calculs avec un épisode pluvieux cinquantennal  
 Rabattement de Nappe avec prescriptions / recommandations, débit de pompage à respecter

- Rejet Eaux Pluviales en surface  
Côte de rejet EP : **2,50 mNGF**
- Muret technique **Type 2**  
Regard de branchement EU  
Côte de rejet EU/EV : **1,16 mNGF**

- Réseaux :
- Adduction d'Eau Potable
  - Basse Tension
  - NTIC (Fibre Optique)
  - GAZ

Les puissances Enedis maximum délivrées sont indiquées pour chaque parcelle.  
 Au-delà de la puissance indiquée, les travaux en domaine public et privatif sont à la charge de l'acquéreur.

- Bande forestière    Bande bocagère
- Haie fleurie
- Massif
- Noue / Fossé / Bassin
- Gazon
- Trottoir

